



2022

Le rapport financier

| Sommaire



03
Éditorial
de la Maire



04
Les grands
équilibres
financiers

07
L'Analyse
rétrospective sur
4 ans (2019-2022)



13
Le Compte
administratif 2022
détaillé :
• *Le fonctionnement*



15
• *Les recettes*

21
• *Les dépenses*

25
• *L'investissement*

31
La dette

35
Les ratios légaux

36
Le lexique
et les principes
budgétaires

38
Données
de synthèse

40
Annexes
des comptes

46
L'intercommunalité
au service des
nantais

| Éditorial



Chaque année, le rapport financier permet à la Ville de Nantes d'analyser l'exécution de son budget annuel.

Le rapport financier 2022, seconde année pleine du mandat, est marqué par la consolidation de notre situation financière ainsi qu'un montant d'investissement sans précédent. Le taux d'épargne de la Ville retrouve un niveau comparable à ceux d'avant crise sanitaire, amélioration portée par une progression des recettes de fonctionnement.

L'effort accru d'investissement, à un niveau inédit de 116,1 M€ en 2022 (soit 358 € par habitant, et +15% par rapport à 2021), témoigne de la volonté de la Ville de Nantes d'être au plus près des besoins de ses habitants, dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance, de la culture et du sport, du soutien à la jeunesse, de la nature et de la biodiversité, des nouvelles solidarités, et de la protection, médiation et sécurité.

Fort de nos ambitions politiques, notamment en faveur de l'éducation et de la jeunesse, 2022 s'est traduite par la livraison des nouvelles écoles Germaine Tillion - Champ de Manœuvre, Alice Guy - Mellinet, l'extension des écoles Châtaigniers et élémentaire Boccage selon notre schéma directeur, ainsi que le lancement de la rénovation de la piscine Petite Amazonie, de la réhabilitation/extension du gymnase Gaston Serpette et de la construction d'un équipement sportif structurant à Bellevue, le lancement des travaux de réaménagement de la Maison de Quartier des Haubans, pendant que se poursuivaient ceux de construction de la nouvelle maison de quartier Halvêque, le lancement des études d'aménagement de la friche artistique à Mellinet, ou encore les travaux de restauration de la Grue Noire.

Ce niveau élevé d'intervention est financé par des ressources propres en progression et également par un soutien renforcé de Nantes Métropole dans le cadre du nouveau pacte financier avec les 24 communes. Le recours à l'emprunt est raisonné, avec une performance de la gestion de la dette mainte fois soulignée. Ainsi, dans le contexte récent de remontée des taux, la Ville s'est encore financée en 2022 à un taux moyen de 1,62 % (après 0,83% en 2021) contre 2,01 % pour l'ensemble des collectivités, ce qui témoigne de la qualité de signature de la Ville et de l'excellence de sa gestion de dette.

L'exercice 2022 reflète à la fois le développement des services à la population, l'augmentation des investissements dont de nouvelles écoles et équipements publics, un renforcement de l'entretien durable du patrimoine de la Ville ainsi que 23 sites municipaux équipés de panneaux photovoltaïques (en déploiement et en production) fin 2022, dans le cadre du respect de nos engagements pris en faveur du Climat et de la transition énergétique.

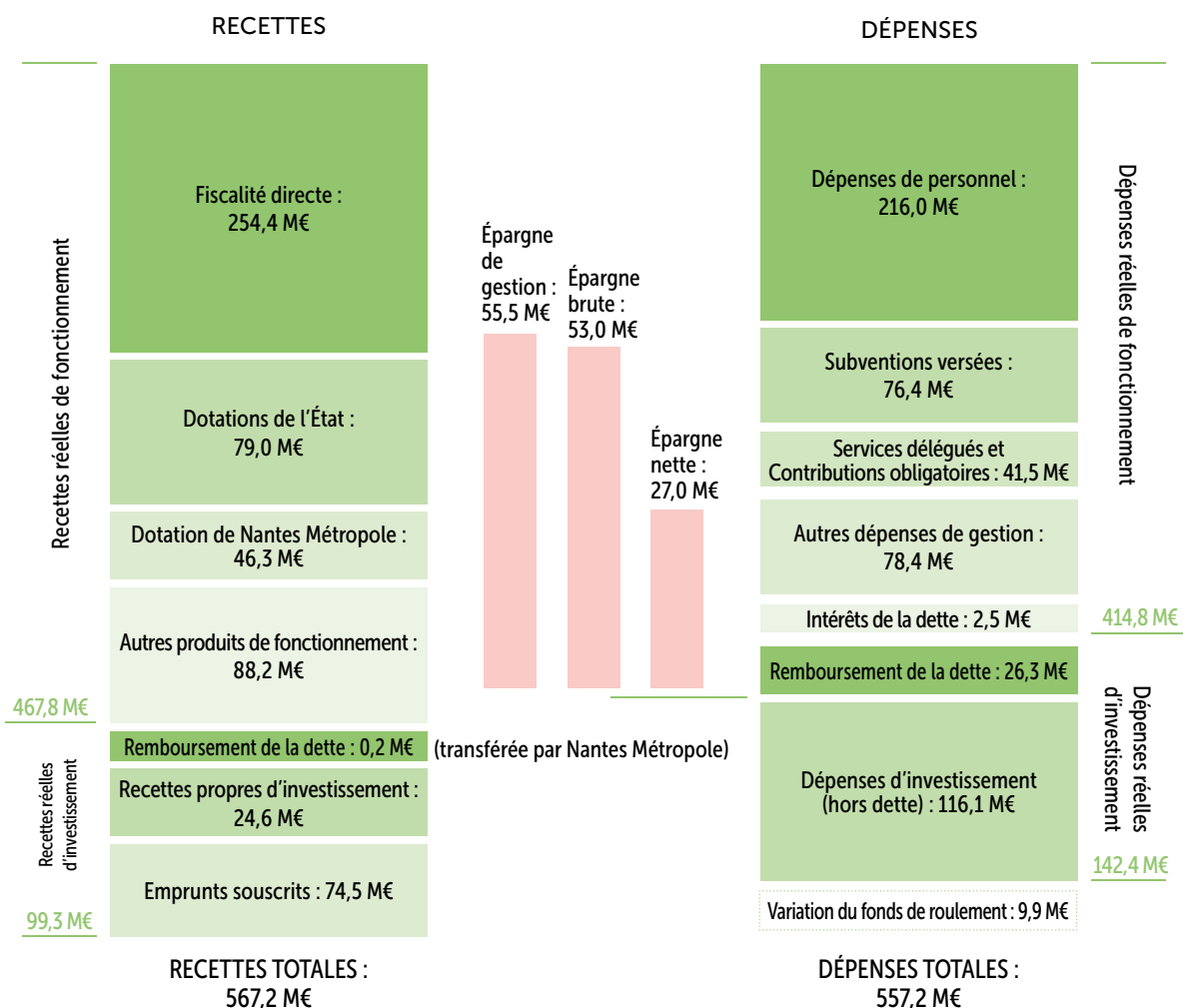
Les besoins en investissement seront encore conséquents sur les années à venir.

Johanna Rolland,

Maire de Nantes,
Présidente de Nantes Métropole

Les grands équilibres financiers

Les grandes masses du compte administratif 2022 (en M€ courants)



La Ville de Nantes a retenu lors du vote de son budget primitif 2022 des objectifs clairs permettant, à la fois, de maintenir les grands équilibres financiers et financer le projet du mandat, à savoir :

- Maintenir un taux d'épargne brute suffisant, avec l'utilisation du levier fiscal en 2022 et en poursuivant ses efforts de gestion
- Assurer un haut niveau d'investissement
- Effectuer un recours raisonné à l'emprunt

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de la Ville s'élèvent à **557,2 M€ en 2022, en hausse de 8,2% par rapport à 2021**. Elles sont composées principalement des dépenses de gestion (charges de personnel, subventions versées, dépenses liées à la gestion des services délégués, etc.) pour 412,3 M€ et des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) à hauteur de 116,1 M€. A cela s'ajoute l'annuité

de la dette (28,8 M€), constituée du remboursement en capital (26,3 M€) et des intérêts de la dette (2,5 M€).

Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) **ont augmenté de 9,1% et s'établissent à 567,2 M€ en 2022**. La section de fonctionnement est la principale source de recettes (82,5%) et réunit les produits de la fiscalité, des dotations, prestations de services, etc. pour un montant total de 467,8 M€. Les ressources propres d'investissement (24,6 M€) et les emprunts souscrits (74,5 M€) complètent la structure des recettes de la Ville.

Les ressources annuelles étant supérieures aux dépenses, le fonds de roulement de la Ville augmente (+ 9,9 M€) en fin d'année 2022 pour atteindre 28 M€ (soit 18,5 jours de dépenses totales). Celui-ci pourra permettre à la Ville de réduire le volume de ses emprunts à mobiliser en 2023, alors que les taux d'intérêts sont encore attendus à la hausse en 2023.

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2019 et 2022 (en M€)

En millions d'euros courants	CA 2019	CA 2020	CA2021	CA2022
1 Fiscalité directe (y compris rôles supplémentaires)	214,9	220,6	230,4	254,4
<i>Taxe Habitation/THRS</i>	<i>103,3</i>	<i>104,8</i>	<i>5,7</i>	<i>5,3</i>
<i>Compensation Pertes Taxe Habitation</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>50,1</i>	<i>50,1</i>
<i>Taxe Foncière</i>	<i>110,0</i>	<i>113,3</i>	<i>171,8</i>	<i>196,7</i>
<i>dont ressources fiscales issues du transfert du taux départemental de TF pour compenser les pertes de TH</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>60,6</i>	<i>60,6</i>
<i>Rôles Supplémentaires et Autres</i>	<i>1,5</i>	<i>2,5</i>	<i>2,8</i>	<i>2,3</i>
2 Dotations, compensations et subventions de l'État	78,0	79,3	76,8	79,0
3 Dotations et fonds de concours de Nantes Métropole ⁽³⁾	41,4	42,3	42,0	46,3
4 Autres produits de fonctionnement ⁽¹⁾	85,5	73,7	90,7	88,2
5 Recettes réelles de fonctionnement⁽¹⁾⁽²⁾	419,7	415,9	439,9	467,8
6 Dépenses de personnel	191,0	196,6	201,8	216,0
7 Transferts versés ⁽¹⁾⁽⁵⁾	109,6	109,3	113,1	117,9
<i>dont Gestion des services délégués</i>	<i>30,8</i>	<i>30,5</i>	<i>34,5</i>	<i>34,3</i>
<i>dont Contributions obligatoires</i>	<i>5,6</i>	<i>6,8</i>	<i>7,0</i>	<i>7,2</i>
<i>dont Subvention CCAS</i>	<i>27,5</i>	<i>26,0</i>	<i>26,0</i>	<i>29,9</i>
<i>dont Subventions aux associations</i>	<i>41,3</i>	<i>38,8</i>	<i>38,1</i>	<i>39,2</i>
<i>dont Autres subventions</i>	<i>4,4</i>	<i>7,1</i>	<i>7,5</i>	<i>7,3</i>
8 Autres dépenses de gestion	66,9	70,5	72,5	78,4
9 Dépenses réelles de gestion⁽²⁾	367,5	376,5	387,4	412,3
10 Épargne de gestion	52,2	39,4	52,5	55,5
11 Frais financiers	3,0	2,2	2,1	2,5
12 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	49,1	37,1	50,5	53,0
13 Remboursement de la dette hors mouvements neutres (dépenses)	24,8	27,8	24,2	26,3
14 Remboursement de la dette transférée par Nantes Métropole (recettes) ⁽⁴⁾	0,3	0,3	0,2	0,2
15 Épargne disponible (nette)	24,6	9,6	26,5	27,0
16 Recettes d'investissement (hors emprunt, remboursement dette CU) ⁽¹⁾⁽²⁾	15,5	13,6	16,5	24,6
17 Ressources propres disponibles	40,1	23,3	43,0	51,6
18 Dépenses d'équipement propres ⁽²⁾	69,4	75,9	97,2	106,8
19 Subventions d'équipement versées ⁽¹⁾	6,5	3,2	4,1	9,3
20 Besoin de financement	35,7	55,9	58,2	64,5
21 Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	30,0	45,0	63,1	74,5
22 Mouvements neutres de gestion active de la dette				
23 Mouvements neutres de gestion active de la trésorerie				
24 Recettes totales de l'exercice	465,4	474,8	519,7	567,2
25 Dépenses totales de l'exercice	471,2	485,6	514,9	557,2
26 Fonds de roulement au 1^{er} janvier	29,9	24,1	13,3	18,1
27 Fonds de roulement au 31 décembre	24,1	13,3	18,1	28,0
28 Encours de dette brute au 1^{er} janvier	181,3	186,5	203,8	241,9
29 Encours de dette brute au 31 décembre	186,5	203,8	241,9	290,1
30 Capacité de désendettement	3,8	5,5	4,8	5,5

N.B.: Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse

⁽¹⁾ Depuis 2006, les subventions d'équipement et fonds de concours versés ainsi que le produit des cessions d'immobilisations sont transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

⁽²⁾ L'année 2015 est marqué par l'émergence du nouveau pacte métropolitain avec le transfert de plusieurs grands équipements et de compétences. Compte tenu du délai nécessaire aux procédures de transferts, une convention de gestion a été

conclue entre Nantes métropole et la Ville de Nantes. Nantes Métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de ces équipements transférés pour l'année 2015

⁽³⁾ Les dotations versées par la Métropole intègrent le remboursement des intérêts de la dette transférée

⁽⁴⁾ Les remboursements de capital de la dette portés par la ville mais remboursés par Nantes Métropole au titre des transferts de compétences ont été retraités en fonctionnement sur l'ensemble de la période

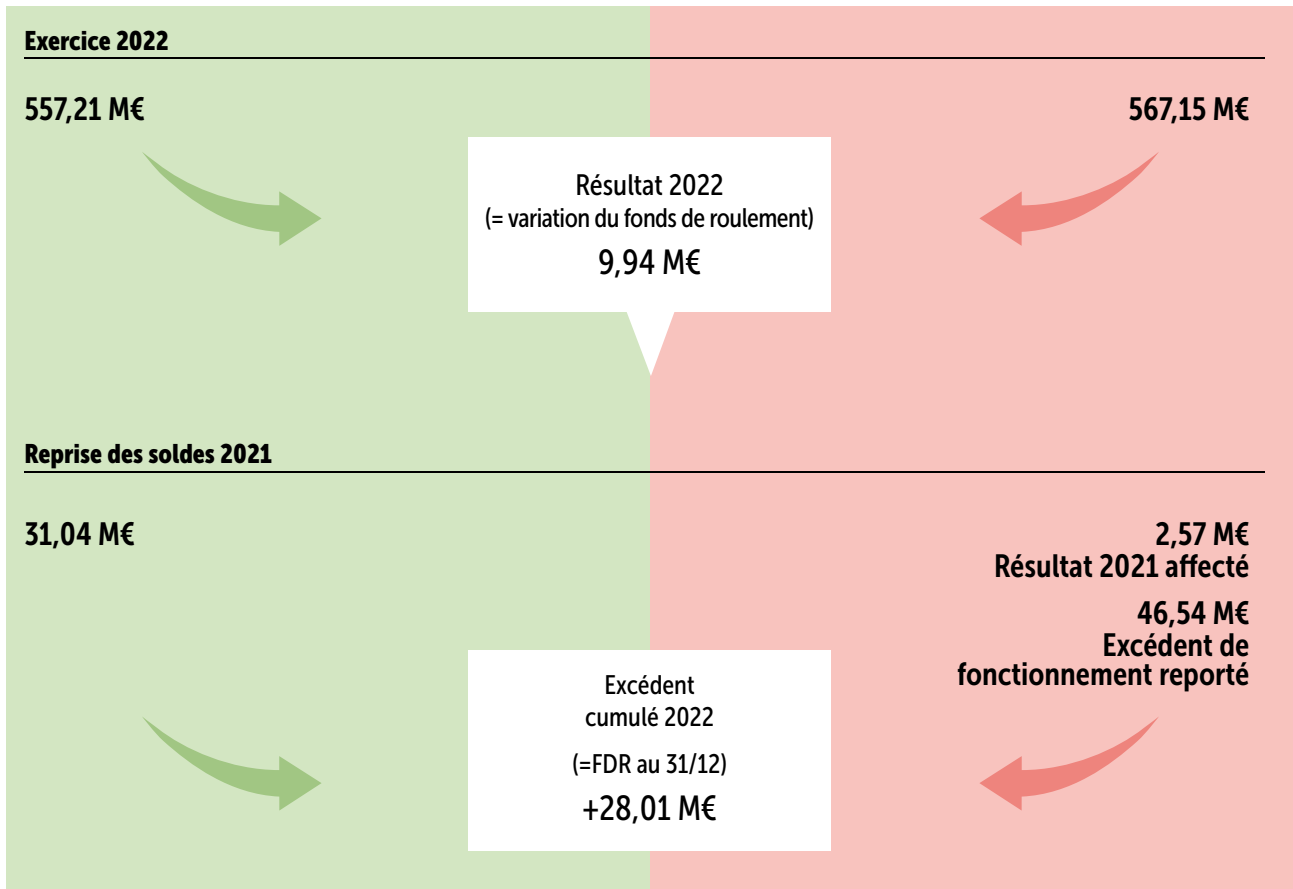
⁽⁵⁾ Les transferts versés intègrent les subventions, les contributions obligatoires y compris DSP et assimilés (Accueil Péricolaire)

Les chiffres présentés dans ce rapport financier sont issus du compte administratif 2022. L'ensemble des analyses repose sur les mouvements réels. Les opérations comptables « d'ordre », équilibrées en recettes et en dépenses, ne donnant pas lieu à des mouvements réels d'encaissement ou de décaissement, ne sont pas traitées ici.

DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT 2022

DÉPENSES RÉELLES

RECETTES RÉELLES



L'excédent cumulé s'établit ainsi à 28,01 M€ fin 2022 et se répartit entre :

- Un résultat excédentaire sur l'exercice 2022 de 9,94 M€,
- Un résultat reporté de 2021 de 18,07 M€.



L'analyse rétrospective sur 4 ans (2019-2022)

L'ANNÉE 2022 SE CARACTÉRISE PAR LA CONSOLIDATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR FINANCER LE PROJET D'INVESTISSEMENT DU MANDAT

En 2021, avec le recul de l'épidémie de Covid-19 et la fin progressive des restrictions sanitaires, les équilibres financiers de la Ville avaient globalement retrouvé leurs niveaux d'avant crise.

2022 accentue cette tendance et permet de restaurer des ratios financiers sains et conformes à ceux attendus par notre stratégie financière, définie fin 2021, avec notamment un taux d'épargne brute de 11,3%.

Les recettes de fonctionnement, qui atteignent 467,8 M€, ont augmenté en 2022 (+27,9 M€), soit la même tendance (+6,4%) que la progression des dépenses de gestion (+6,4%), qui s'élèvent à 412,3 M€, en hausse de 24,9 M€.

L'évolution des dépenses de fonctionnement a été contenue en 2022, malgré les premiers effets de la crise énergétique et de la forte reprise de l'inflation.

L'investissement réalisé en 2022 atteint un niveau record,

à plus de 116 M€, dont 65,5 M€ en faveur de l'éducation, après déjà un montant sans précédent de 101 M€ en 2021. Ces deux derniers exercices sont donc la traduction concrète des engagements pris envers les Nantais pour le développement des équipements de proximité.

Notre endettement reste mesuré avec une dette accrue de 48,2 M€ en 2022, tout en conservant une capacité de désendettement très raisonnable de 5,5 ans fin 2022.

Et dans un contexte de remontée forte et durable des taux d'intérêts depuis l'été 2022, le fonds de roulement a été reconstitué en 2022 pour atteindre un niveau suffisant de 28 M€. Cela correspond à environ 18,5 jours de dépenses totales de l'exercice.

La Ville de Nantes retrouve ainsi des soldes et ratios d'épargne satisfaisants lui permettant de poursuivre son effort d'investissement conséquent sur le territoire.

L'ÉPARGNE RESPECTE NOS OBJECTIFS DE STRATÉGIE FINANCIÈRE

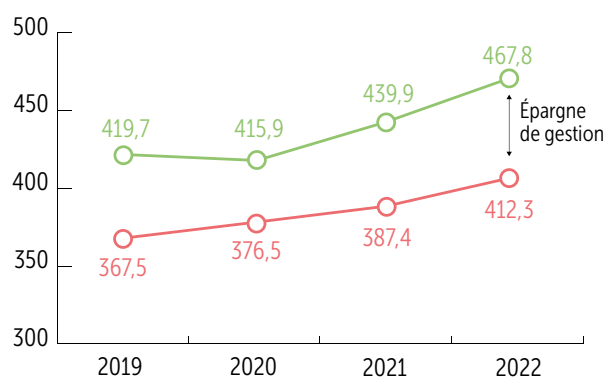
La Ville maintient en 2022 des soldes et ratios d'épargne comparables à ceux d'avant crise.

Ainsi, l'épargne de gestion augmente en 2022 (+5,7%), passant de 52,5 M€ en 2021 à 55,5 M€ en 2022. La remontée des taux d'intérêt observée depuis le second semestre 2022 conduit à une légère hausse des frais financiers (+0,4 M€) qui s'établissent à 2,5 M€ en 2022.

L'épargne brute dégagée s'élève par conséquent à 53,0 M€, en hausse de +2,5 M€ par rapport à 2021.

Le taux d'autofinancement (ou taux d'épargne brute) conserve ainsi un niveau équivalent à celui d'avant crise (11,3% en 2022 après 11,5% en 2021, contre 11,7% en 2019), mais le besoin en investissement s'avère nettement plus important.

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion (en M€)



● Recettes réelles de fonctionnement

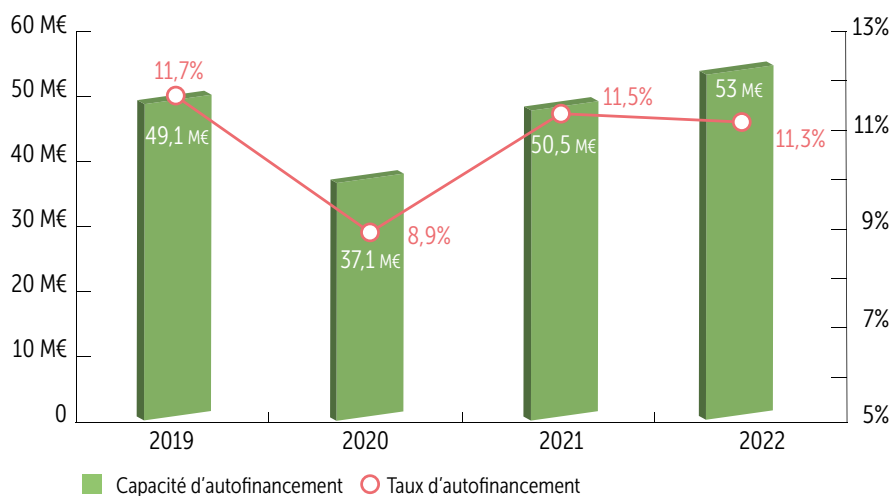
● Dépenses réelles de gestion

Les dépenses réelles de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement minorées des frais financiers.

11,3 %

Taux d'autofinancement en 2022

Évolution du taux d'autofinancement ou de l'épargne brute (en M€)



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF):



la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers



TAUX D'AUTOFINANCEMENT :

rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.





LA POURSUITE D'UN RECOURS RAISONNÉ À L'EMPRUNT POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT AMPLIFIÉ

Après son redressement en 2021 à la suite de la crise sanitaire, l'épargne disponible réelle (ou épargne nette) dépasse légèrement le niveau de 2021 (+ 1,7%) et s'établit à 27 M€. En 2022, celle-ci finance 25,2% des dépenses propres d'équipement (contre 27,3% en 2021).

Le niveau d'investissement (subventions d'équipement incluses) s'élève au total à 116,1 M€ (+14,8 M€ par rapport à 2021 : +14,6%), soit un niveau inédit témoignant de la volonté d'action de la Ville. Les dépenses propres d'équipements atteignent 106,8 M€ et les subventions d'équipement 9,3 M€.

TAUX D'ÉQUIPEMENT = DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RRF

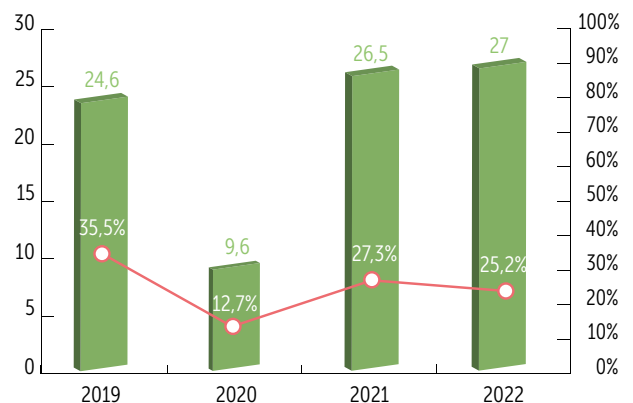


Il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Ce taux atteint 22,8% en 2022.

44,4 %

du financement des investissements en 2022, est assuré par les ressources propres (de l'exercice).

Le poids de l'épargne disponible « réelle »



■ Épargne disponible (en M€)

○ Épargne disponible réelle / Dépenses d'équipements propres (en %)

L'épargne disponible correspond à l'épargne de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole.

Le taux d'épargne disponible est calculé sur la base des dépenses d'équipement propres.



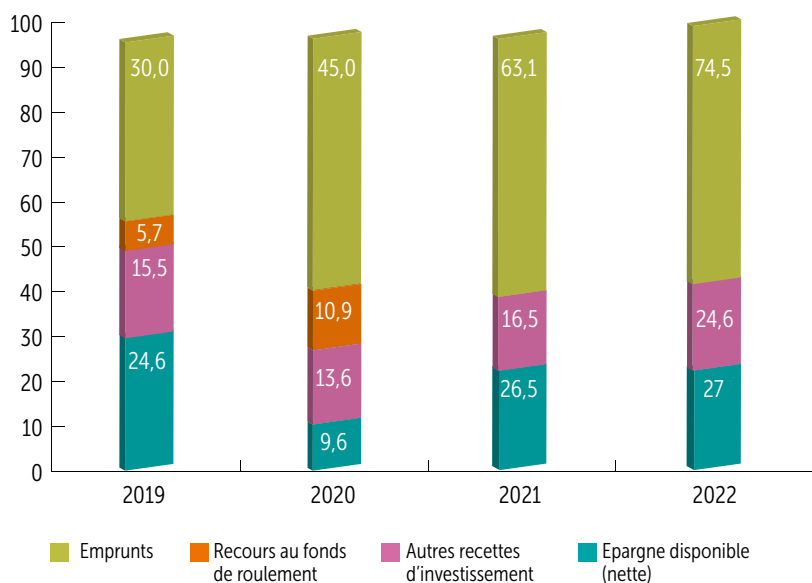
La Ville de Nantes accroît son effort d'investissement élevé pour le territoire et ses habitants, notamment en direction des secteurs de l'éducation et de la petite enfance (66,6 M€) et du développement sportif (12,4 M€).

Ces investissements sont financés à 44,4% en 2022 par les ressources propres de la collectivité. Ces ressources se composent de :

- L'épargne disponible réelle (épargne nette augmentée du remboursement du capital de la dette transférée à la Métropole) représentant 23,2% du total des investissements, soit 27 M€.
- Les autres recettes d'investissement (subventions d'équipement, FCTVA, cessions d'actifs, réserves foncières, etc.) correspondant à 21,2% des investissements, soit 24,6 M€.

Le besoin de financement restant (55,6%) est couvert par l'emprunt souscrit pour 74,5 M€ en 2022, un montant supérieur au remboursement en capital (26,3 M€), se traduisant alors par une hausse de l'encours de dette au 31 décembre 2022 (+48,2 M€).

La structure de financement des investissements (en M€)



L'épargne disponible correspond à l'épargne de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole.
Les autres recettes d'investissement intègrent le FCTVA, les dotations et subventions d'équipement, les cessions d'actifs, etc.

UN RÉ-ENDETTEMENT PROGRESSIF CONFORME À LA TRAJECTOIRE DÉFINIE

L'effort d'investissement porté par la Ville se traduit par une hausse de l'encours de dette qui s'établit à 290,1 M€ au 31 décembre 2022 (+48,2 M€).

Afin de répondre aux besoins des habitants avec la réalisation d'investissements conséquents, la Ville accroît de manière progressive et raisonnée son encours de dette. L'endettement par habitant s'établit à 896 € fin 2022, contre une moyenne des villes de plus de 100 000 habitants à 1 111 € fin 2021 (DGCL).

La gestion performante de l'encours de dette menée par la Ville produit des effets bénéfiques au regard des deux indicateurs suivants :

- Un niveau de frais financiers encore faible, passant de 2,1 M€ en 2021 à 2,5 M€ en 2022, ne représentant que 0,6% des dépenses de fonctionnement.
- Un niveau de solvabilité restant très satisfaisant, avec une capacité de désendettement contenue à 5,5 ans fin 2022 (contre 4,8 ans en 2021).



5,5 ANS

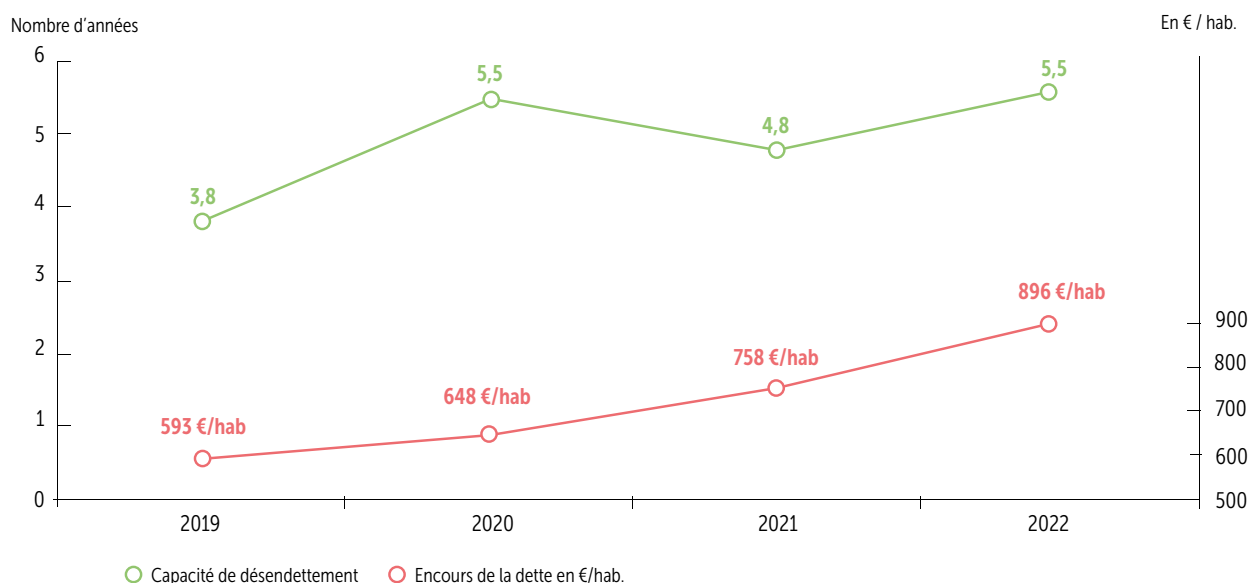
Capacité de désendettement en 2022 (remboursement de la dette transférée à Nantes Métropole inclus)



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Évolution de la capacité de désendettement et de l'encours de dette par habitant en euros constants

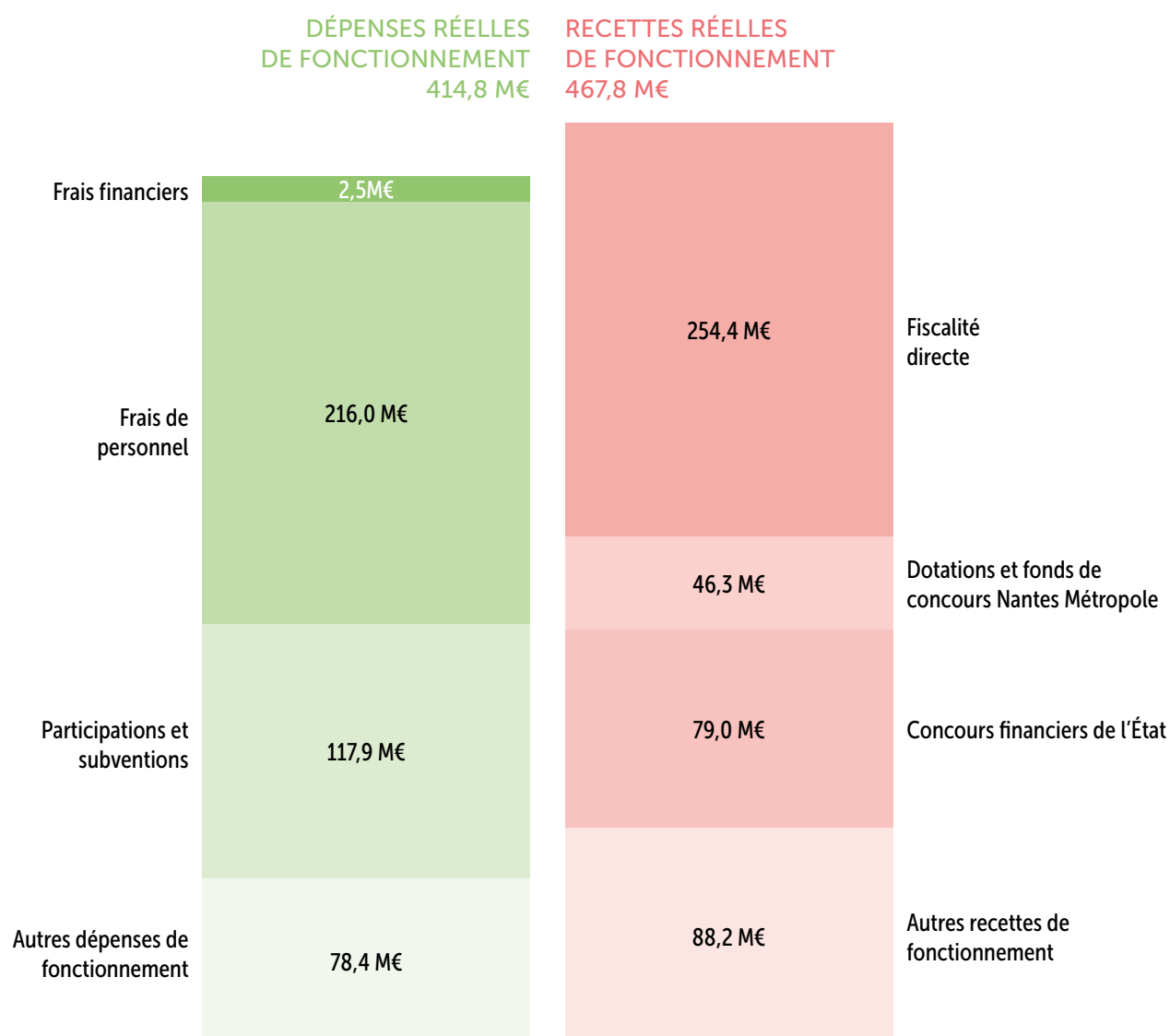


À 5,5 ans fin 2022, la capacité de désendettement de la Ville reste largement inférieure à la moyenne de celle des villes de plus de 100 000 habitants (9 ans fin 2021 – source DGCL).



Le compte administratif 2022 détaillé

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



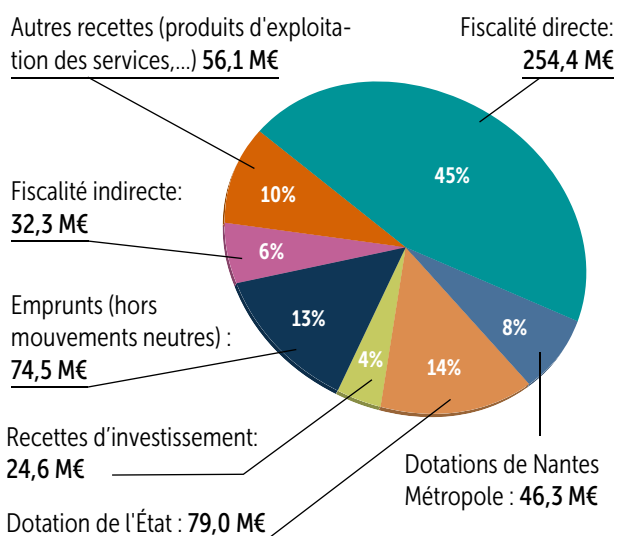
La section de fonctionnement regroupe les opérations courantes et régulières réalisées par la Ville de Nantes. Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de la collectivité, notamment les frais de personnel, les subventions accordées, les intérêts de la dette, les prestations de services, les fournitures, etc. Les recettes de fonctionnement réunissent quant à elles la somme des ressources courantes : ressources fiscales, dotations de l'État, concours financiers de Nantes Métropole et autres produits de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 467,8 M€ pour l'année 2022 contre 414,8 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus).



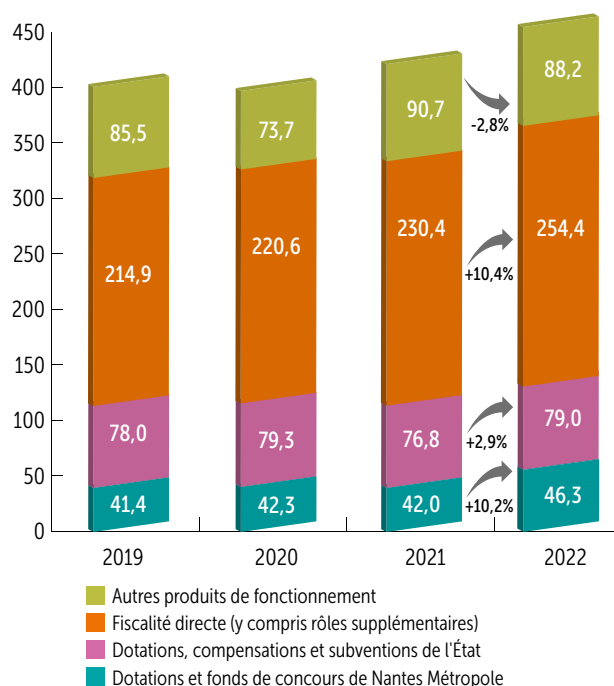
Les recettes 2022

La structure des recettes totales en 2022 (567,2 M€)



Les recettes totales 2022 (fonctionnement et investissement) atteignent 567,2 M€, dont 467,8 M€ de recettes de fonctionnement (soit 82,5%), qui progressent de 6,4% (+27,9 M€) entre 2021 et 2022.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)

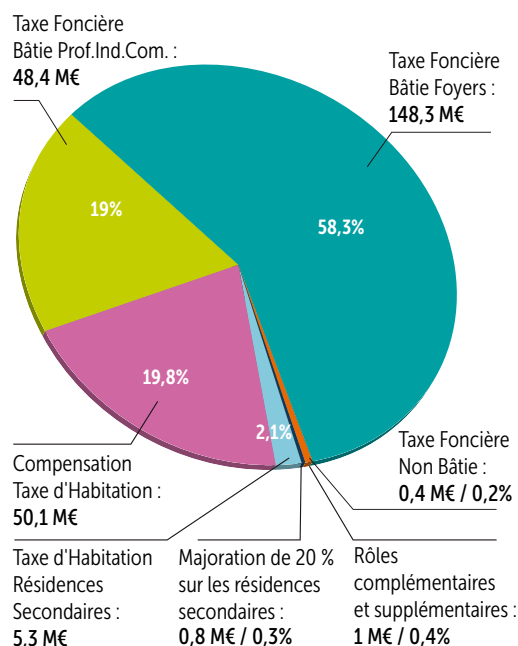


DES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE EN PROGRESSION EN 2022

Dans un contexte financier contraint lié à la refonte de la fiscalité locale, notamment avec la suppression de la taxe d'habitation et l'érosion continue de l'autonomie fiscale des collectivités, **le taux de taxe foncière sur le bâti a été augmenté en 2022, après 11 années consécutives sans variation des taux d'imposition.** Son taux a ainsi été porté de 42,51% à 46,34% (+9%). Les autres taux d'imposition (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe foncière sur le non bâti) sont restés inchangés en 2022.

En 2022, les recettes de fiscalité directe locale s'élèvent à 254,4 M€ et constituent la première ressource de la Ville. Elles **représentent 54,3% des recettes réelles de fonctionnement** et progressent de 24 M€, soit +10,4% (après +2,7% en 2020 et 4,5% en 2021).

Produit de la fiscalité directe en 2022 : 254,4 M€



Le produit de la fiscalité directe est composé principalement, à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la taxe sur le foncier bâti (ménages et entreprises) pour 196,7 M€ (77,3%), des compensations perçues suite à la réforme fiscale sur la taxe d'habitation pour 50,1 M€ (19,7%) et des produits issus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 5,3 M€ (2,1%). S'y ajoutent les produits fiscaux issus des rôles supplémentaires (0,7 M€) et complémentaires (0,3 M€), la majoration sur les résidences secondaires (0,8 M€) et la taxe sur le foncier non bâti (0,4 M€).

La hausse des produits de fiscalité directe est également liée à un effet volume des bases, à savoir, d'une part, la variation physique liée au nombre de logements (+1,1%) signe du dynamisme du territoire, et d'autre part, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+3,4% pour les locaux d'habitation et +0,9% pour les locaux professionnels en 2022), fixée nationalement par l'État.

Le dynamisme sur le produit fiscal s'explique ainsi par plusieurs éléments, dont les conséquences des réformes fiscales introduites par la loi de finances pour 2018 avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'exonération de la moitié des valeurs locatives des établissements industriels. En effet, depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, et pour les 20% des ménages restants, un allègement de 30% a été instauré en 2021, allègement passé à 65% en 2022 pour arriver en 2023 à la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour compenser la perte de ressources induite par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi de finances pour 2020 a prévu une compensation par deux mécanismes :

- Le transfert à la ville, depuis 2021, de la part de taxe foncière départementale (soit 15%) sur les propriétés bâties (60,6 M€),
- Un coefficient correcteur (50,1 M€) depuis 2021 destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (calcul résultant d'une comparaison entre les ressources perçues par la commune avant et après la refonte de la fiscalité locale).

En 2022, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour la Ville de Nantes, s'est aussi traduite par :

- Une baisse des recettes liées directement à la taxe d'habitation qui s'établissent à 5,3 M€ en 2022 (produit issu uniquement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Par ailleurs, l'exonération de moitié des valeurs locatives sur les établissements industriels, réforme des « impôts de production », a entraîné, depuis 2021, une perte de produit de 3,5 M€, pertes compensées intégralement par l'État.

254,4 M€

Produit de la fiscalité directe en 2022,
soit 45 % des recettes totales de la Ville.



LE PRODUIT DE LA FISCALITÉ DIRECTE :

somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) payées par les contribuables nantais.

46,3 M€

Dotations de Nantes Métropole en 2022, soit 8,2% des recettes totales de la Ville (46,5 M€ si l'on tient compte du remboursement du capital de la dette transférée).

UN PÉRIMÈTRE DES DOTATIONS D'ÉTAT AJUSTÉ

Entre 2018 et 2020, les versements de l'État à la Ville ont connu une hausse, passant de 76,8 M€ en 2018 à 79,3 M€ en 2020, soit une augmentation de 2,5 M€. Ensuite, 2021 avait été marquée par un recul (-2,5 M€) avec des dotations s'élevant à 76,8 M€, baisse trouvant son origine dans le transfert comptable d'une partie des compensations d'exonérations fiscales vers les recettes de fiscalité directe. L'année 2022 a vu le niveau de cette ressource progresser et retrouver un niveau similaire à 2020, à près de 79 M€ (+2,9%).

La hausse de cette année est liée à un transfert de fiscalité. En effet, suite à la contraction des recettes de taxes foncières induites par la réforme des « impôts de production » entraînant la réduction de moitié des valeurs locatives, la Ville de Nantes a perçu une compensation de 3,5 M€ en 2022.

Le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours : les dotations « classiques » (DGF, dotation générale de décentralisation, etc.) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste la principale composante des concours financiers de l'État (86%). Elle s'élève à 67,8 M€, en progression par rapport à 2021 (+1,2 M€) résultant à la fois de la hausse de la DGF forfaitaire (+0,67 M€ suite à la hausse de la population DGF de 5 200 habitants) et de la refonte de la dotation de solidarité urbaine (+0,5 M€).
- Les compensations d'exonérations fiscales s'établissent à 6,6 M€ en 2022 (8%), en hausse par rapport à 2021 (+1,2 M€), avec l'intégration de la compensation fiscale pour personnes de conditions modestes, la variation du taux de taxe foncière et la revalorisation forfaitaire des bases.
- Les autres participations d'État représentent 4,6 M€ (6%), dont 1,55 M€ de dotation générale de décentralisation, 0,2 M€ de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, et notamment 0,2 M€ de soutien de l'État à « Citad'elles ».

Les dotations d'État en 2022 représentent 16,9 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville (contre 17,5 % en 2021 et 19,1% en 2020).

UN SOUTIEN RENFORCÉ DE NANTES MÉTROPOLE

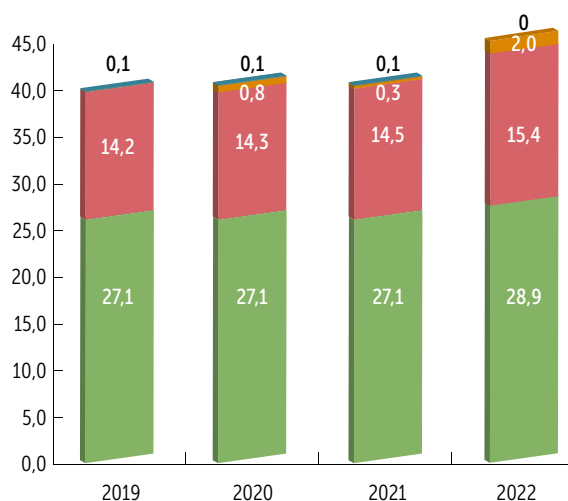
Fin 2021, une refonte du pacte financier métropolitain a été engagée afin de renforcer les principes de solidarité et de péréquation entre la Métropole et les 24 communes membres, tout en préservant les équilibres financiers de chacune des collectivités de la Métropole. Celui-ci s'applique à compter de 2022.

En 2022, les reversements de Nantes Métropole à la Ville sont ainsi en progression de 10,2% par rapport à ceux de 2021 et s'établissent à 46,3 M€. Ils sont constitués des dotations suivantes :

- L'attribution de compensation versée à la Ville en contrepartie du transfert de la fiscalité économique lors de la création de Communauté Urbaine. Elle progresse de 6,4% et atteint 28,9 M€ (62,5% des reversements).
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui vise à promouvoir une solidarité accrue entre les communes avec une répartition équitable des richesses fiscales du territoire métropolitain. Elle s'élève à 15,4 M€ en 2022 (33,3% des reversements), soit une augmentation de 0,9 M€ (+6,2%), corrélée au rythme d'évolution du panier fiscal de la Métropole.

Nantes Métropole prend en charge la dette (intérêts et remboursement du capital) associée aux équipements et compétences transférés dans le cadre du pacte métropolitain. À ce titre, la Ville a perçu en 2022 un remboursement des intérêts sur la dette récupérable de 0,04 M€ et un remboursement sur le capital de la dette récupérable de 0,23 M€.

Les reversements effectués par Nantes Métropole en fonctionnement (en M€)



- Remboursement des intérêts de la dette transférée
- Fonds de concours
- Dotation de solidarité communautaire
- Attribution de compensation

Par ailleurs, le fonds de concours versé par Nantes Métropole à la Ville en 2022 augmente par rapport à l'année précédente (+1,65 M€) et s'élève à près de 2 M€ : notamment au titre du soutien de la Métropole à « Citad'elles » (0,2 M€), à la mission sociale (0,1 M€) et dorénavant au nouveau fonds piscines (1,5 M€) destiné à couvrir une partie du coût de fonctionnement des piscines et à favoriser l'apprentissage de la natation des scolaires.

Les participations de la Métropole s'élèvent ainsi au total à 46,3 M€ en 2021, soit 9,9% des recettes réelles de fonctionnement.

Au-delà de ces flux financiers, le partenariat entre la Ville et la Métropole se manifeste par un renforcement de la mutualisation de services et des ressources humaines. Fin 2022, le périmètre des services communs avec la Métropole est de 1 911 agents mutualisés.



LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ

L'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à Nantes Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement permettant à la Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance de ses propres ressources fiscales.

UNE LÉGÈRE BAISSÉ DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes de fonctionnement de la Ville de Nantes s'établissent à 88,2 M€, en baisse de 2,5 M€ par rapport à 2021 (-2,75%). Elles sont composées principalement des impôts et taxes indirects (32,3 M€), des recettes tarifaires (27,4 M€), des autres participations (17,8 M€), ainsi que d'autres recettes à hauteur de 10,6 M€. **Elles représentent au total 18,9% des recettes réelles de fonctionnement.**

Les autres impôts et taxes indirectes augmentent modérément (+1,5%), constitués principalement par les droits de mutations qui atteignent 25,9 M€ (+0,3 M€, soit +1,2%). La taxe sur l'électricité s'élève à 5,2 M€ (+2,4%) en 2022.

Les recettes tarifaires (composées des recettes d'accueils périscolaires, des multi-accueils Petite Enfance, des droits d'entrées des équipements sportifs, des recettes de stationnement...), qui étaient en hausse en 2021 à l'issue de la crise sanitaire, connaissent une baisse en 2022 (-2,6%). En effet, ces recettes diminuent au total de 0,7 M€, avec des baisses de 0,15 M€ pour les accueils périscolaires (par rapport à 2021, mais + 0,8 M€ par rapport à 2019), de 0,3 M€ pour les équipements culturels (qui se rapprochent du niveau de 2019), de 0,3 M€ des droits de stationnement (lié aux changements de comportements des usagers), et des hausses de 0,3 M€ des structures Petite Enfance, de 0,35 M€ des entrées aux équipements sportifs (dont les piscines).

Les autres participations, également en baisse en 2022 (-1,2 M€), sont composées principalement des participations d'autres collectivités (Département, Région, Europe...) pour 0,3 M€ et celles d'autres organismes (17,5 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales (13,1 M€ pour les accueils Petite Enfance et 3,4 M€ pour l'accueil périscolaire) ou bien encore au titre du contrat Cifre, des médiateurs de quartiers, du Conservatoire... (0,9 M€). Notons également le soutien du Département à « Citad'elles » (0,15 M€).

Les autres recettes représentent 10,6 M€ en 2022 et baissent de 1,1 M€ par rapport à leur niveau de 2021 (-9,1%), malgré la progression des revenus des immeubles pour 0,2 M€. En effet, une recette d'assurance exceptionnelle de 2,7 M€ avait été perçue en 2021 pour l'indemnisation des violences de l'été 2018 et de l'incendie du centre socioculturel de la Petite-Sensive.

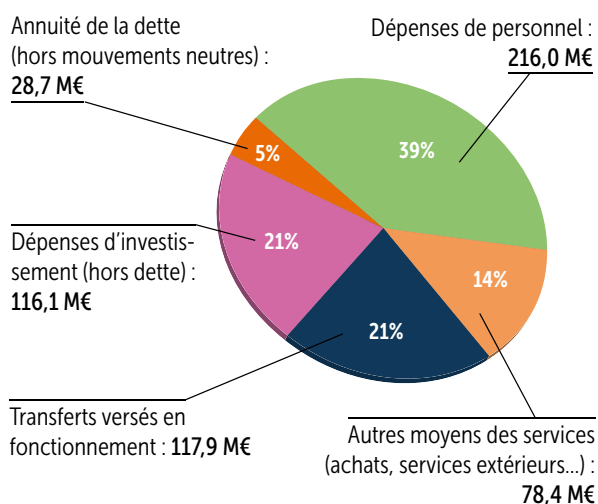
Par ailleurs, **les produits de cessions** (0,6 M€), retraités en recettes d'investissement, sont en baisse de 0,7 M€ par rapport à 2021.





Les dépenses 2022

La structure des dépenses totales en 2022 (557,2 M€) hors mouvements neutres de trésorerie



Les dépenses totales 2022 (fonctionnement et investissement) atteignent 557,2 M€, dont 412,3 M€ de dépenses de gestion (74%), qui progressent de 6,4% (+24,9 M€) entre 2021 et 2022.

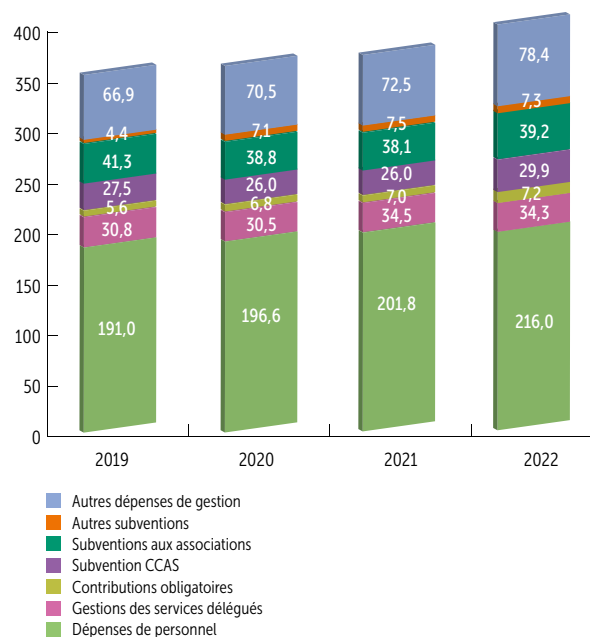
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE LIÉE À L'INFLATION ET POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU MANDAT

Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à 412,3 M€ en 2022, en augmentation de 24,9 M€ par rapport à 2021 (+6,4%). Elles reflètent les priorités du mandat, notamment autour d'une action sociale renouvelée et d'une transition écologique plus forte sur le territoire. **Dans le contexte inflationniste actuel** (la hausse définitive des prix à la consommation constatée par l'INSEE s'établit, en moyenne annuelle, à 5,2% sur l'ensemble de l'année 2022) **et de crise énergétique, leur hausse est relativement maîtrisée.**

Les charges de personnel, les différents transferts versés, et les charges liées à l'activité et à la structure évoluent respectivement de +7,0%, +4,2% et +8,1%.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (BP et DM) est de 98,04%.

Évolution des dépenses de gestion (en M€)



Les charges de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de gestion (52,4%), soit **216 M€** pour 3 237 agents permanents en ETP (Équivalent Temps Plein).

Principal poste des dépenses, les dépenses de personnel regroupent les charges relatives au personnel communal, pour 167,9 M€, ainsi que les charges relatives au personnel mutualisé entre la Ville et la Métropole, sous forme de refacturation par la Métropole (48,1 M€). La Ville et la Métropole sont engagées, en effet, dans une démarche de mutualisation de personnel pour optimiser et améliorer l'efficacité de l'action publique locale. **En 2022, un effort exceptionnel a été réalisé en faveur des agents sur le régime indemnitaire pour un rattrapage de leur pouvoir d'achat dans un contexte fortement inflationniste.**

Les charges de personnel sont en progression (+7%), soit une hausse de 14,2 M€, dont +10,1 M€ pour le personnel communal et +4,1 M€ pour le personnel mutualisé, en raison des facteurs suivants :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT solde),



qui traduit le déroulement de la carrière statutaire des agents publics (avancements d'échelon ou de grade), retraité de l'effet Noria (remplacement d'agents quittant la collectivité par des agents intégrant la collectivité), cumulé avec les revalorisations de grilles indiciaires (catégories C et B) en lien avec les accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) et les différentes revalorisations du SMIC intervenues en 2022, contribuent pour 2,2 M€ à la dynamique de la masse salariale ;

- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer, notamment la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 01/07/2022 décidée par l'État : pour 2,3 M€ ;
- La refonte du régime indemnitaire des agents à compter de juillet 2022 votée en juin 2022 : pour 2,8 M€ ;
- Le budget de personnel lié aux élections (présidentielles et législatives) le jour du scrutin (0,4 M€) ;

- La mutualisation nouvelle en 2022 de la direction de la documentation et des services du courrier, dont les charges sont refacturées à l'euro près par la Métropole ;
- Le renforcement des effectifs de services en lien direct avec la population, en particulier à la direction de l'éducation (augmentation des ETP de 4,9%) : + 5 M€ par rapport à 2021 et le recrutement de policiers municipaux supplémentaires.

Par ailleurs, la contribution de la Ville aux charges de fonctionnement du CCAS (29,9 M€ en 2022) concerne également en grande partie les frais de personnel de l'établissement (18,3 M€ en 2022, soit +1,3 M€ et +7,6% par rapport à 2021).

Les subventions octroyées représentent **76,4 M€** en 2022 (+4,8 M€), et correspondent à 18,5% des dépenses de gestion. Elles sont constituées de :

- La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 29,9 M€ (+3,9 M€ par rapport à 2021, soit +15%), dans un contexte accru de précarité qui nous oblige à un accompagnement plus fort de la population la plus fragile.
- Les subventions au secteur associatif (39,2 M€), +0,8 M€ soit +2%, destinées, entre autres, aux secteurs de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du sport, la Ville de Nantes veillant à la cohérence de son subventionnement sur les actions prioritaires définies pour le mandat.

+6,4%

Évolution des dépenses de gestion en 2022

- Les autres subventions (7,3 M€) qui comprennent notamment les subventions à des organismes publics pour 3,3 M€ (ONPL, FSL...) et à des organismes privés pour 4 M€ (multi-accueils, crèches, piscine du Petit-Port...).

Les autres transferts versés par la Ville aux organismes extérieurs (41,5 M€) comprennent :

- La gestion des services délégués (34,3 M€), stables par rapport à 2021, composées principalement des versements aux associations Léo-Lagrange (18,9 M€) et Accoord (15,4 M€) pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.
- Les contributions obligatoires (7,2 M€) versées aux différents partenaires de la Ville (Écoles privées, ESBANM, Le Grand T, ...), en augmentation de 0,2 M€ (+2,9%).

Les autres dépenses de gestion de la Ville représentent 19% des dépenses de gestion. Elles augmentent de 5,9 M€ (+8,1%) et atteignent **78,4 M€** en 2022, reflétant essentiellement l'accélération de l'inflation sur nos charges courantes durant l'année 2022. Elles regroupent principalement :

- Les charges de structure (énergie, fluides, loyers et charges, maintenance...) pour 19,8 M€, en hausse de 1,6 M€ (+9%).

- Les moyens des services publics (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances ...) qui s'élèvent à 22,6 M€, en hausse de 2 M€ (+9,7%).

- Les charges de production des services publics (fournitures scolaires, ouvrages de bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population ...) pour 33 M€ (+14,5%), en hausse de 4,2 M€ (dont 0,6 M€ sur les livraisons de repas notamment).

- Les autres charges financières pour 1,4 M€ composées essentiellement des dotations aux provisions (0,24 M€), de la contribution de la Ville de Nantes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 1 M€, ainsi que des dépenses liées aux titres annulés pour 0,1 M€.



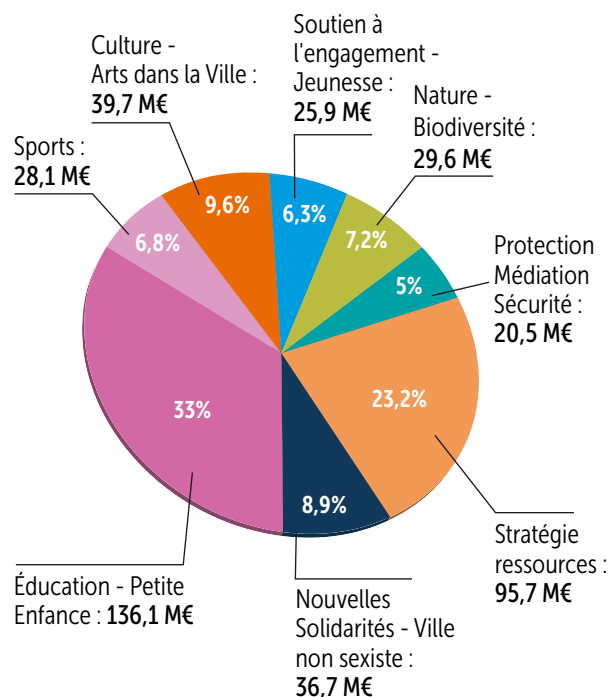


DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT REFLÉTANT LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES GRANDS ENGAGEMENTS DU MANDAT

Les dépenses de fonctionnement en 2022 ont été réalisées pour les politiques suivantes :

- en premier lieu **(33%)** en direction de **l'éducation et de la petite enfance** : elles s'élèvent à **136,1 M€** (contre 128,8 M€ en 2021) dont 75,7 M€ de masse salariale, avec la restauration scolaire dont les coûts progressent (5,8 M€, en hausse de 0,7 M€) pour fournir davantage de repas bio / local, le fonctionnement des écoles privées (6,7 M€ de subventions), les accueils périscolaires et de loisirs (34,9 M€), l'entretien des écoles (1,85 M€), les nouveaux projets éducatifs (1 M€), etc. ;
- pour **la culture et les arts dans la Ville (9,6%)** avec le soutien aux projets artistiques et culturels dans l'espace public : elles représentent **39,7 M€** (38,4 M€ en 2021) dont 17,3 M€ de masse salariale, pour le fonctionnement des bibliothèques (8,9 M€), du conservatoire (7,1 M€), des archives (2,2 M€), les acquisitions d'œuvres des musées, des collections de livres, l'organisation des journées européennes du Patrimoine, les animations pour les « 10 ans du Mémorial de l'abolition de l'Esclavage », le festival des « Vagabondes » et bien d'autres animations culturelles... ;
- la politique des **nouvelles solidarités (8,9%)** : celles-ci ont représenté **36,7 M€** (32,5 M€ en 2021) dont 5 M€ de masse salariale (hors CCAS), et concernent entre autres la prise en charge des victimes de violence conjugale au sein du lieu d'accueil « Citad'elles » (0,75 M€), l'organisation des « Assises

Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques en 2022 (412,3 M€)



nationales de lutte contre les violences sexistes », l'exposition « Résonances », le fonctionnement de nos EHPAD et Résidences Autonomies, les portages de repas à domicile (dont les coûts de prestations alimentaires augmentent significativement), ainsi que le Fonds de solidarité logement Energie (0,6 M€), 2,2 M€ d'aides (+6%) pour les ménages nantais en difficulté, la mise à l'abri des publics fragilisés (avec l'ouverture de 3 centres), l'aide d'urgence aux réfugiés Ukrainiens, ou encore les « Assises des nouvelles solidarités » qui ont fait l'objet de 120 jours de débats citoyens au premier semestre 2022, tout comme l'ouverture de la Maison de Santé pluri-professionnelle de Bellevue, la protection de l'enfance, plus de médiateurs de santé dans les quartiers populaires, l'aide aux « Paniers solidaires » (démarche d'aide visant l'apport de légumes et l'éducation à l'alimentation auprès d'habitants en précarité), le colloque « Ville et santé mentale », par exemple... ;

- les politiques pour **la nature et la biodiversité (7,2%)**, qui représentent **29,6 M€** (22,9 M€ en 2021) dont 25 M€ de masse salariale, pour l'entretien de nos 101 parcs publics, les jardins familiaux et jardins partagés, les fleurissements « Fleur d'or », des renouvellements de jeux d'enfants et aménagements d'aires de jeux, l'aménagement d'une piste de luge au parc de Procé, des aménagements à la ferme de la Chantrerie, au parc de la Gaudinière, la Maison de l'Apiculture, 50 « Paysages nourriciers » dans les parcs et jardins

de la ville (qui ont produit 20 tonnes de légumes distribués gratuitement à 1 500 familles), des nouveautés en 2022 (éco-pâturages, plan Pleine Terre, îlots de fraîcheurs, biodiversité...), et d'autres aménagements à la piscine des Dervallières ou à la crèche du Breil... ;

- pour **la politique sportive du territoire (6,8%)** : elle a représenté **28,1 M€** (26,7 M€ en 2021) dont 17,7 M€ de masse salariale, pour le soutien sportif (4,3 M€), la gestion des piscines (3,9 M€), des animations sportives 0,6 M€), « Nantes Terrain de Jeux » développant les pratiques libres (0,3 M€), des éducateurs sportifs dans les quartiers QPV durant les vacances d'été, de l'évènementiel national/international (tournoi de Rink Hockey U16-U18, Mondial de foot de la St-Pierre, Open de squash de Nantes...), des manifestations Handisports (championnat de France Athlétisme indoor), les « Jeux de Bretagne », etc. ;

- le **soutien à l'engagement et à la jeunesse (6,3%)** : elles se sont élevées à **25,9 M€** (29,9 M€ en 2021) dont 11 M€ de masse salariale, pour le soutien associatif (4 M€), les partenariats socio-éducatifs (4,2 M€), des équipements mis à disposition d'associations (2,15 M€), en faveur de la jeunesse et l'adolescence (3,4 M€), et de nombreuses animations (Dimanche sans voiture, rencontres de quartiers, Ville la nuit...), les « Lieux à réinventer », les premiers budgets participatifs du Bureau des Projets, etc. ;

- pour **la protection, médiation et sécurité (5%)** : avec **20,5 M€** (19,5 M€ en 2021) dont 10,9 M€ de masse salariale, pour la gestion du stationnement sur voirie, la protection des populations, la police municipale, des centres de vaccination (encore ouverts entre janvier et juin 2022), etc... ;

- et la stratégie ressources¹ : qui a représenté 95,7 M€ en 2022 (88,8 M€ en 2021), dont 42 M€ de masse salariale, notamment pour l'entretien et le fonctionnement de nos bâtiments et équipements publics, nos moyens informatiques, ou pour améliorer encore la relation aux usagers (dont le recensement d'une partie de la population en 2022, la nouvelle Mairie de quartier au sein du pôle d'équipement public Daniel Asseray aux Dervallières...), etc...

¹ La « stratégie ressources » regroupe les dépenses liées aux moyens généraux, à l'entretien des bâtiments et pour les économies d'énergie, à la relation aux usagers, à la masse salariale des directions supports et aux autres dépenses non réparties dans les politiques publiques.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT



* Les autres recettes d'investissement intègrent notamment les produits des cessions : 0,6 M€

La section d'investissement réunit les recettes et les dépenses réalisées ayant des impacts sur la structure ou la valeur du patrimoine de la collectivité : acquisitions, cessions, construction ou réhabilitation d'équipements, emprunts, remboursement de la dette, travaux en cours, etc. Ces opérations ont généralement une perspective pluriannuelle, au regard du dimensionnement des projets engagés.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 99,3 M€ (y compris les produits de cessions de 0,6 M€) pour l'année 2022, contre 142,4 M€ de dépenses réelles d'investissement.

DES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT EN NETTE HAUSSE

Les recettes propres d'investissement correspondent aux recettes totales d'investissement, déduction faite des nouveaux emprunts contractés (74,5 M€) et du remboursement de la dette transférable à Nantes Métropole (0,23 M€). **Elles s'établissent à 24,6 M€, en hausse de 8,1 M€ par rapport à 2021 (+49%).**

Le montant de ces recettes est étroitement lié au niveau des investissements réalisés par la Ville, particulièrement pour ses deux composantes principales : les subventions d'investissement et le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), au titre duquel la Ville a perçu 14,4 M€ en 2022 soit une hausse de 3,7 M€ par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, ce poste intègre les produits de cessions de 0,6 M€, en baisse de 0,65 M€ par rapport à 2021.

Les subventions d'investissement perçues des partenaires de la Ville doublent par rapport à celles de l'année précédente (9,6 M€ en 2022 contre 4,6 M€ en 2021) et se répartissent de la manière suivante :

- 3,3 M€ de subventions versées par l'État (+1,9 M€ par rapport à 2021) dont notamment 1,5 M€ de dotation de

soutien à l'investissement local permettant de financer les travaux d'extension, de construction, et d'isolation thermique des écoles Châtaigniers, des Plantes, Doulon, Coudray, Alain Fournier, Leloup Bouhier et Urbain Le Verrier, mais aussi 0,3 M€ au titre de l'ANRU pour l'école Fournier, 0,4 M€ pour Libre Usine et 0,2 M€ pour les travaux de Notre-Dame de Bon Port...

- 0,9 M€ de subventions (montant identique à 2021) du Conseil Régional pour Libre Usine et Notre-Dame de Bon Port ;
- 0,3 M€ de subventions du Conseil Départemental (contre 0,5 M€ en 2021) pour le TIT de la route de Sainte-Luce et Notre-Dame de Bon Port ;
- 0,6 M€ de subventions de Nantes Métropole pour le financement de travaux dans les bâtiments pour les services mutualisés (dont la Manufacture des Tabacs) ;
- 1,4 M€ de subventions de l'Europe en 2022 au titre de l'école Jacques Tati et de la Halle de tennis de la Durantière ;
- 2,9 M€ d'autres subventions notamment du Ministère de la Transition écologique (2,6 M€) au titre du Plan de relance, de mécénat pour la Grue Noire (0,1 M€) et le Diocèse (0,2 M€) pour les travaux dans les églises.



DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT FORTEMENT ACCRUES AU SERVICE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE SUR LE TERRITOIRE

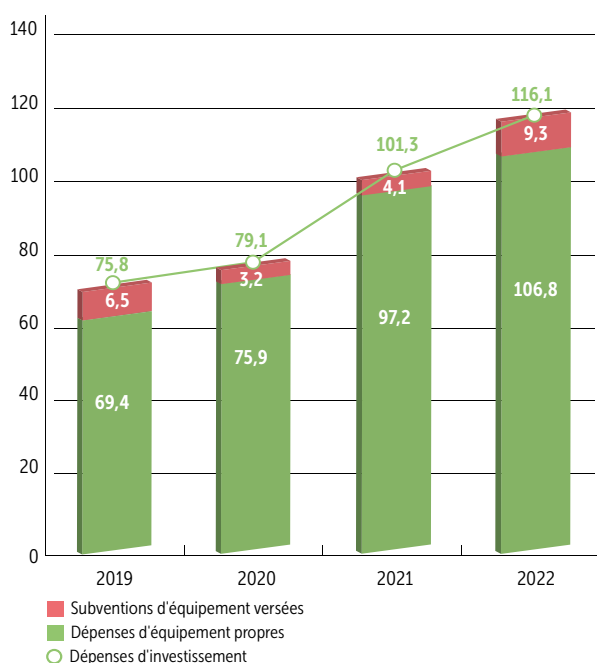
Les dépenses d'investissement de la Ville (hors remboursement de la dette) s'élèvent à **116,1 M€ en 2022**, en forte progression par rapport à l'année précédente (+14,6%, hors opérations financières).

Pour ce deuxième exercice de gestion des dépenses d'investissement en AP/CP, le taux de réalisation se stabilise à près de 84,5 % des crédits inscrits au budget primitif (hors opérations financières et remboursement de la dette).

L'effort d'investissement inédit ainsi dégagé démontre une politique ambitieuse pour le territoire, dans le but d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de tous, et d'accompagner la croissance démographique de la Ville.

Outre les opérations financières (26,3 M€ de remboursement en capital de la dette), les dépenses d'investissement regroupent les dépenses propres d'équipement (106,7 M€) ainsi que les subventions et fonds de concours versées par la Ville (9,3 M€, y compris les subventions incluses dans les projets individualisés), ou des travaux pour compte de tiers (0,1 M€).

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes (en M€)



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

Les dépenses d'équipements propres de la Ville se déclinent entre des opérations individualisées (79,5 M€), telles que celles en faveur de l'éducation, des équipements sportifs et culturels, des édifices culturels..., et des opérations plus globales : pour l'entretien durable du patrimoine (19,5 M€), des travaux d'aménagement et d'amélioration (9,5 M€) et des moyens de gestion (4,1 M€).

La Ville assure ainsi la pérennité de ses bâtiments municipaux, favorise les économies d'énergie et participe à la transition énergétique, notamment par la rénovation énergétique et l'isolation des bâtiments administratifs, scolaires et sportifs.

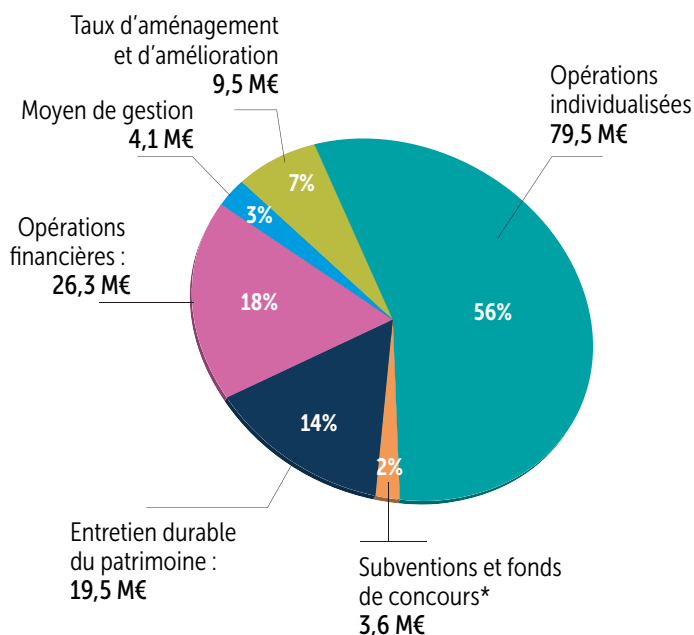
La Ville équipe également certains sites municipaux de panneaux photovoltaïques, comme par exemples : la Maison de quartier des Confluences, les groupes sportifs Plessis Cellier et Port Boyer, le gymnase Appert, les piscines Petite Amazonie et Durantière, ou encore l'installation sur le bâtiment du CCAS (Saint-Similien) qui ont été mis en service en 2022. Ainsi, fin 2022, ce sont 23 sites municipaux qui ont été équipés de panneaux photovoltaïques (en production ou en déploiement).

L'entretien durable du patrimoine constitue une priorité dans l'effort d'investissement de la Ville.

Ces moyens regroupent essentiellement les dépenses relatives au patrimoine bâti municipal et particulièrement scolaire (5,3 M€), conformément à la priorité donnée à l'éducation, au travers des opérations de restructuration et de rénovation des bâtiments scolaires. Ces investissements concernent également les secteurs sportif (2,3 M€), culturel (0,8 M€), culturel (1,4 M€), des espaces verts (0,9 M€), des multi-accueils (0,7 M€) et des salles associatives (0,5 M€). Ces travaux permettent notamment de se conformer aux exigences réglementaires de rénovation énergétique imposées par le Décret Tertiaire et de l'obligation de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les bâtiments publics recevant du public.

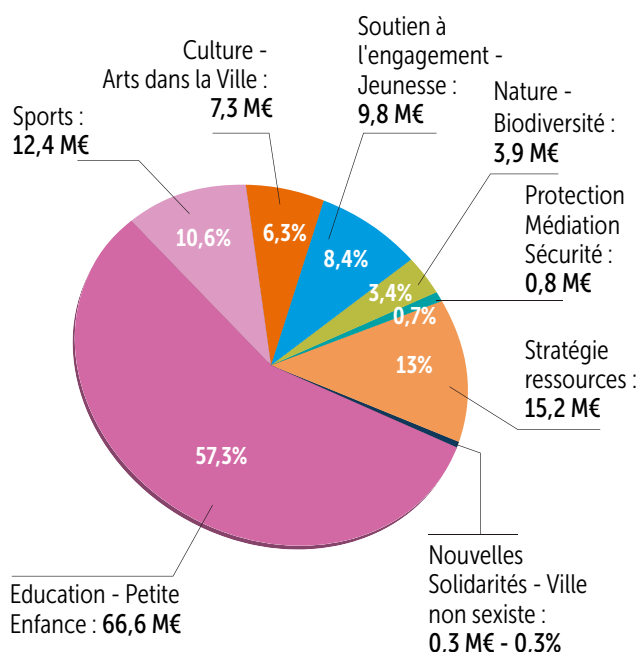
Selon une approche par politique publique, l'effort d'investissement consacré par la Ville à l'Éducation et à la petite enfance atteint **66,6 M€** (57,3% des investissements) et porte principalement sur l'extension des capacités d'accueil des groupes scolaires (création de groupes scolaires, extensions durables ou avec des modulaires) pour un total de 53,7 M€. Notamment, 2022 a vu la livraison des nouvelles écoles Germaine Tillion-Champ de Manceuvre, Alice Guy - Mellinet, Doulon-Gohards et les travaux d'extension des écoles Chataigniers, Mutualité, des Plantes, Coudray, Urbain Leverrier, Alain Fournier, Lucie Aubrac ou encore Fellonneau. Par ailleurs, le développement des écoles numériques et de l'accès au haut débit s'est accéléré avec 1,3 M€.

La répartition des dépenses d'investissement en 2022 par agrégat budgétaire (142,4 M€)



*Subventions et fonds de concours hors opérations individualisées

La répartition des dépenses d'investissement en 2022 par politique (116,1 M€)



1 La « stratégie ressources » regroupe les dépenses d'investissement à destination des moyens généraux, de l'entretien des bâtiments et pour les économies d'énergie, des moyens informatiques et téléphoniques, de la relation aux usagers et les autres dépenses non réparties dans les politiques publiques.

Le secteur sportif s'est vu consacré **12,4 M€** d'investissement (10,6%), contribuant à la construction d'un équipement sportif structurant à Bellevue (2,4 M€), à la réhabilitation/extension du gymnase Gaston Serpette (1,2 M€) et à la rénovation des piscines Petite Amazonie, Durantière et Dervallières (2,8 M€).

Les investissements réalisés à destination de **la culture, des arts dans la Ville et du patrimoine** culturel et cultuel s'élèvent à **7,3 M€** (6,3%), comprenant notamment le lancement des études d'aménagement de la friche artistique à Mellinet (0,9 M€), la relocalisation du Cinématographe (0,3 M€), les travaux de restauration de la Grue Noire (1,2 M€), le solde des opérations de restauration d'églises (0,5 M€), ainsi que l'acquisition d'œuvres des musées et des bibliothèques.

Les politiques de **soutien à l'engagement, à la jeunesse, à la vie associative (9,8 M€) et à la solidarité (0,3 M€)** correspondent quant à elles à une progression de 2,2 M€ d'investissements en 2022 (8,7% des investissements). Ces dépenses se sont traduites notamment par les travaux de construction de la maison de quartier Halvêque (4,4 M€) et de réaménagement de celle des Haubans (1,9 M€). Par ailleurs, ces politiques ont généré le versement de subventions d'équipement diverses, telles que celle versée au CROUS au titre du solde pour la création d'un pôle de restauration sociale dans le Quartier de la Création (138 K€ sur une subvention totale de 238 K€) ou encore le soutien à la réhabilitation de la résidence Brea par l'Edit de Nantes – Habitat Jeunes pour 133 K€.

En matière de **nature et biodiversité**, les dépenses 2022 ont représenté **3,9 M€** (3,4%), avec notamment le lancement de la requalification des espaces verts à Nantes Nord (0,1 M€), la réalisation des travaux de réaménagement de la piste de luge au Parc Procé (0,1 M€), la poursuite des travaux d'aménagement des espaces verts (1 M€) et de la requalification des parcs et squares (0,2 M€).

Par ailleurs, la **politique médiation, protection et sécurité** a mobilisé **0,8 M€** (0,7%) notamment pour la poursuite de l'installation des caméras de vidéo-protection remboursée à Nantes Métropole (0,3 M€), ou l'achat de matériels et d'équipements pour la police municipale (0,1 M€).

116,1 M€

De dépenses d'investissement en 2022
soit 358 € par habitant



Two circular windows in the pediment of the building.

URMET

Commercé
1 Beauvois / Ranzay

SERVICE DE NUIT

Map and schedule information for the night service.

Commercé
1 Beauvois / Ranzay

Map and schedule information for the commerce route.

La dette

En 2022, l'encours de dette de la Ville de Nantes a augmenté (+48,2 M€) pour s'établir à 290,1 M€ au 31 décembre 2022. Ainsi, la Ville poursuit de manière progressive et mesurée son processus de ré-endettement défini pour ce mandat. La Ville reste cependant peu endettée en 2022 avec un ratio de dette de 896 € par habitant (contre une moyenne des villes de plus de 100 000 habitants à 1 111 € fin 2021).

En 2022, le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville a augmenté de 2,1 M€ (+8,6%) et atteint 26,3 M€ (contre 24,2 M€ en 2021). Parallèlement, afin d'assurer le financement de ses investissements, la Ville a poursuivi la diversification de ses prêteurs et a contracté au total 74,5 M€ d'emprunts sur l'année 2022, dont :

- au premier semestre 2022 :

- Une enveloppe de prêts à taux fixes bonifiés : 6 M€ à 0,78% auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) et 10 M€ à 0,62% auprès de la Banque Postale (prêt vert pour la construction des écoles) sur 20 ans
- Un emprunt auprès du Crédit Coopératif de 10 M€ : :
 - Taux fixe de 1,19 %
 - Durée de 20 années
- Un emprunt auprès du Crédit Mutuel de 10 M€ :
 - Taux fixe de 1,05 %
 - Durée de 20 années
- Un emprunt auprès de la Société financière Coopérative de la Nef de 3,5 M€ :
 - Taux fixe de 1,10%
 - Durée de 15 années

- en fin d'année 2022 :

- Un emprunt auprès de l'Agence France Locale (AFL) de 20 M€ :
 - Euribor 3 mois + marge de 0,49%
 - Durée de 20 années
- Un emprunt auprès de BPGO (Banque Populaire Grand Ouest) de 5 M€ :
 - Taux fixe de 3,29%
 - Durée de 20 années
- Un emprunt auprès du Crédit Mutuel de 10 M€ :
 - Taux fixe de 3,40%
 - Durée de 20 années

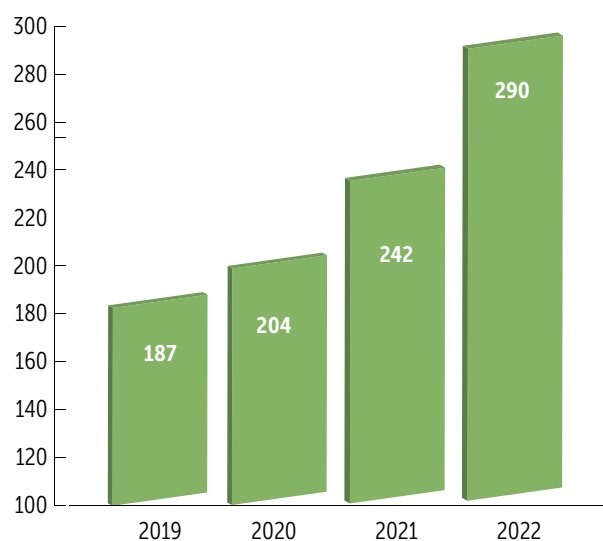
290,1 M€

Encours brut de la dette au 31 décembre 2022, soit 896 € par habitant.

L'encours de dette de la Ville de Nantes se répartit entre une dizaine de partenaires financiers, en adéquation avec la stratégie de diversification et de dilution du risque :

- Le Groupe BPCE (avec la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier et le Crédit Coopératif) : principal partenaire financier de la Ville avec 26,9% de l'encours ;
- L'Agence France Locale (AFL) est un partenaire financier important également avec 21,6% de la dette de la Ville ;
- La Banque Postale et la SFIL possèdent au total 17,5% de l'encours de dette ;
- La Caisse des Dépôts et des Consignations détient 11,9% de la dette ;
- La Société Générale, le Groupe Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et Arkéa détiennent respectivement 3,8%, 3%, 6,8% et 3,3% de la dette ;
- La part des autres prêteurs de la Ville s'établit à 5,2% de l'encours de dette.

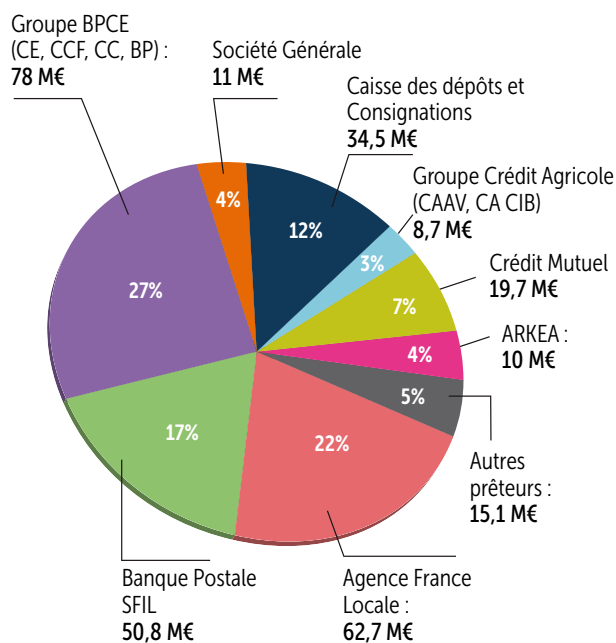
Évolution de l'encours de la dette au 31 décembre (en M€)



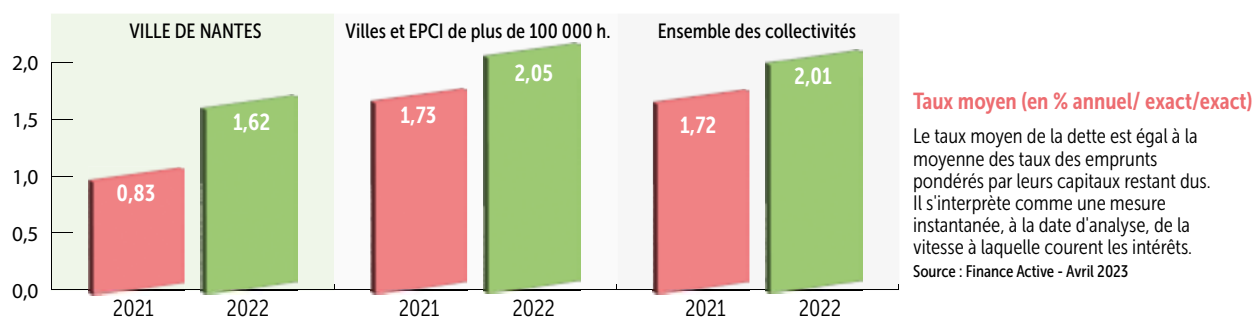


Malgré la nette remontée des taux d'intérêts observée depuis juillet 2022, à la suite des premières hausses de taux de la Banque Centrale Européenne (BCE), la Ville de Nantes bénéficie encore de taux d'intérêts plus faibles que bien d'autres villes de taille équivalente. En effet, **le taux moyen de la dette s'élève à 1,62% au 31 décembre 2022** (contre 0,83% fin 2021), et à titre de comparaison, le taux moyen des collectivités (communes et EPCI) de plus 100 000 habitants s'établit à 2,05% fin 2022 (1,73% en 2021). La durée résiduelle moyenne de la dette augmente et s'établit à 13 ans et 6 mois fin 2022 (contre 12 ans et 4 mois fin 2021).

Répartition du portefeuille d'emprunts par prêteur au 31 décembre 2022 (290,1 M€)



Observatoire de la dette : un taux moyen nettement inférieur à celui de la strate



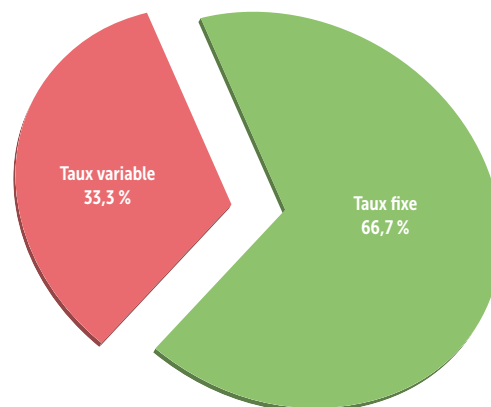
Avec 54,5 M€ d'emprunts mobilisés à taux fixes en 2022, **la part des emprunts à taux fixe progresse en 2022 et représente désormais 66,7% de l'encours de dette** (64,3% en 2021), contre 33,3% de dette contractée à taux variable.

La gestion optimisée de la dette permet à la Ville de réduire ses frais financiers payés et de se prémunir contre une trop forte remontée des taux à venir, avec une majorité d'emprunts contractés à taux fixe.

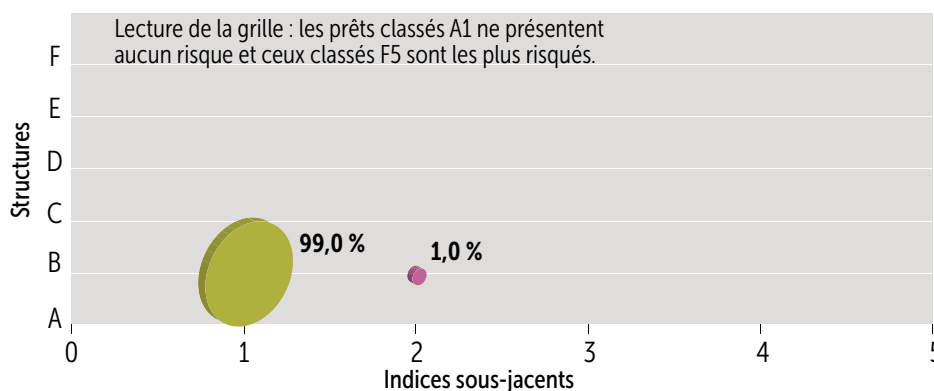
Selon la Charte Gissler, **100% de l'encours de dette de la Ville est constitué des produits financiers les moins risqués du marché** (1A ou 2A).

Par ailleurs, l'encours des emprunts garantis par la Ville de Nantes s'élève à 21,5 M€ au 31 décembre 2022, en légère hausse par rapport à 2021 (+0,8 M€), soit environ 66 € par habitant. Ce sont ainsi 30 organismes qui bénéficient de garanties d'emprunt fin 2022.

La structure de la dette au 31 décembre 2022



Classification des risques des emprunts au 31 décembre 2022 selon la Charte Gissler





Les ratios légaux

Ratios de la loi ATR (résultats du compte administratif) au 31 décembre 2022

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 280 €
2	Produit des impôts directs / Population	885 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 446 €
4	Dépenses d'équipement brut / Population	330 €
5	Encours de la dette / Population	896 €
6	Dotations Globales de Fonctionnement / Population	209 €
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52,1 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	94,2 %
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	22,8 %
10	Encours de la dette brute / Recettes réelles de fonctionnement	61,9 %
11	Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	11,5 %

Lexique et principes budgétaires

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne disponible (réelle)

L'épargne disponible est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne disponible réelle correspond au solde précédent, augmentée du capital de la dette récupérable auprès de Nantes Métropole.

Taux d'autofinancement

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...). Depuis 2001, elles intègrent le remboursement en capital de la dette transférée à Nantes Métropole.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Garantie d'emprunt

Les Villes ont la possibilité, dans les limites fixées par les lois de décentralisation, de garantir des emprunts contractés par des organismes publics ou privés. Leur remboursement est ainsi assuré en cas de défaillance du débiteur.

Potentiel fiscal / pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la commune et son potentiel fiscal.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Contrairement aux opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à l'EPCI l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1^{er} janvier 2020, par l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont en effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Indices sous-jacents	Structures
1 Indices zone euro	A Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2 Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple Pas d'effet de levier
3 Écart d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4 Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la Ville est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de bases du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une commune est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

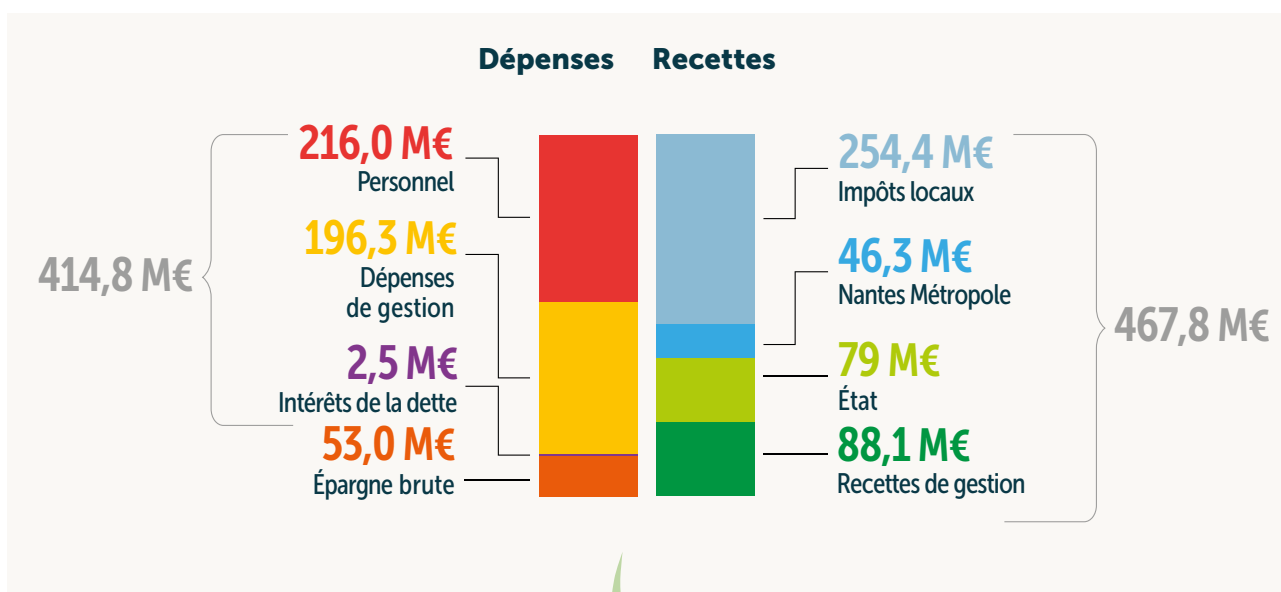
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

La nomenclature comptable du budget principal de la commune est l'instruction M57 depuis le 1^{er} janvier 2020.

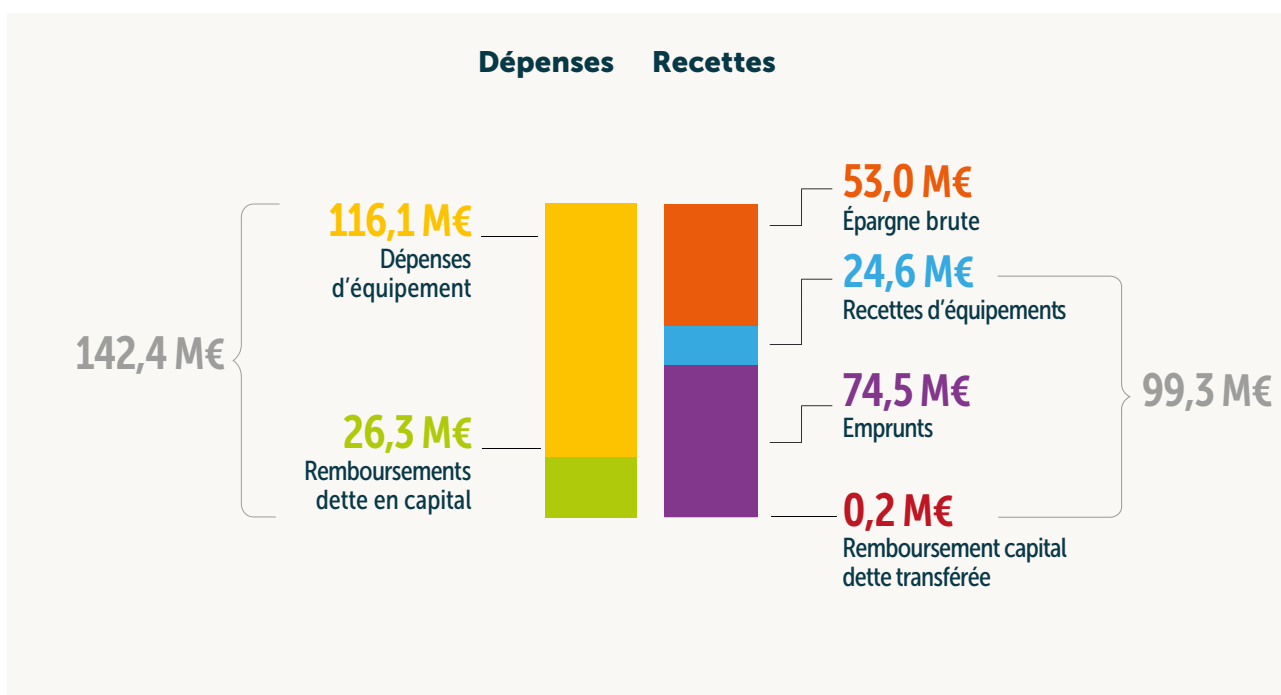
Données de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF GLOBAL DE LA VILLE 2022

Fonctionnement 414,8 M€



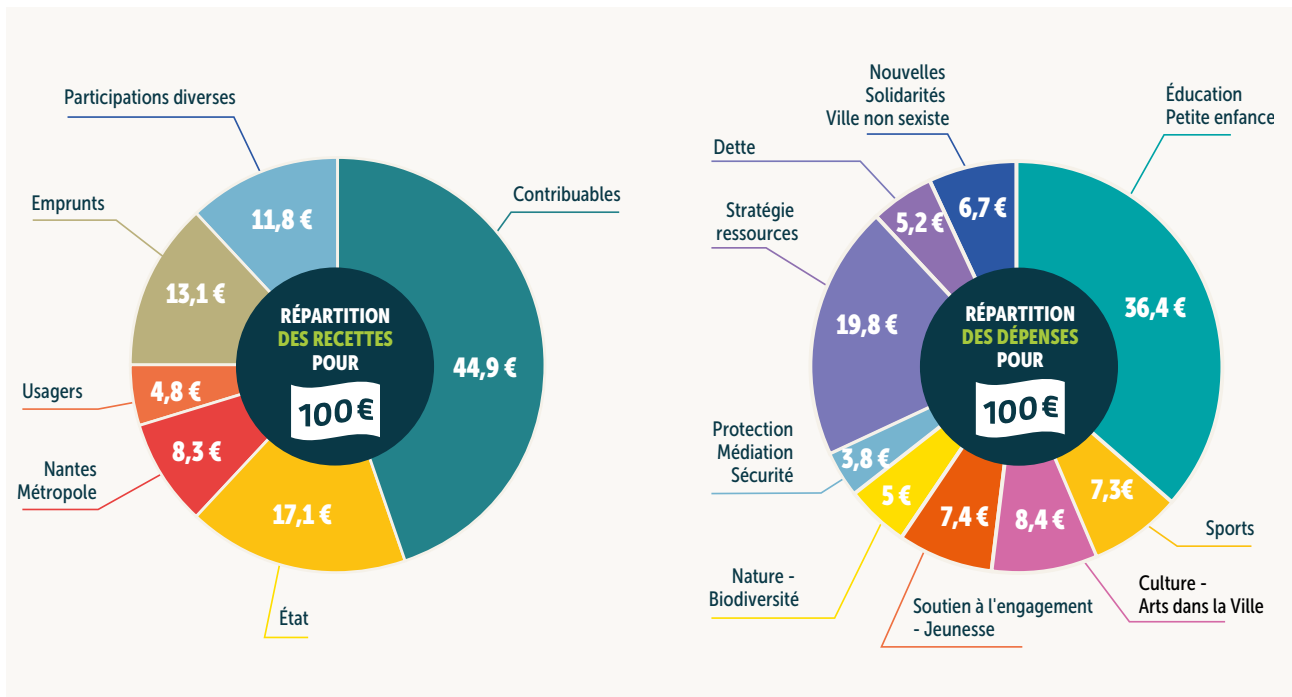
Investissement 116,1 M€*



* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

M€: Millions d'euros

DÉPENSES ET RECETTES POUR 100 €



ENCOURS DETTE PAR HABITANT (en euros constants valeur 2022)



QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2022 DU TERRITOIRE



Les annexes des comptes

Balance du compte administratif 2022

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Charges à caractère général	90 094 986,14		90 094 986,14
Charges de personnel et frais assimilés	216 043 962,77		216 043 962,77
Atténuation de produits	4 658 004,34		4 658 004,34
<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	100 935 006,24	0,00	100 935 006,24
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	250 642,62		250 642,62
Charges financières	2 464 877,96	0,00	2 464 877,96
Charges exceptionnelles	101 487,04	979 498,08	1 080 985,12
Dotations aux amortissements et provisions	240 400,00	17 217 653,04	17 458 053,04
<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total	414 789 367,11	18 197 151,12	432 986 518,23

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 0,00

Investissement			
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	36 705,91	36 705,91
<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	26 282 370,13	0,00	26 282 370,13
Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		362 421,03	362 421,03
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 895 758,05	100,00	1 895 858,05
Subventions d'équipement versées	9 322 760,19	27 398,34	9 350 158,53
Immobilisations corporelles (6)	8 111 332,56	464 658,64	8 575 991,20
Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (6)	96 676 379,56	1 346 821,47	98 023 201,03
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	15 773,86	0,00	15 773,86
<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
Total des opérations pour compte de tiers (7)	113 103,33	0,00	113 103,33
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (8)</i>		0,00	0,00
<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	142 417 477,68	2 238 105,39	144 655 583,07

Pour information R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 31 038 717,61

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Recettes

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Atténuation de charges	1 410 710,8		1 410 710,80
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Produits des services, du domaine, et ventes diverses	27 553 521,29		27 553 521,29
Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Production immobilisée		214 634,76	214 634,76
Impôts et taxes (sauf 731)	44 388 182,64		44 388 182,64
Fiscalité directe	286 869 307,50		286 869 307,50
Dotations et participations	100 812 276,78		100 812 276,78
Autres produits de gestion courante	5 607 614,29	0,00	5 607 614,29
Produits financiers	48 653,75	0,00	48 653,75
Produits exceptionnels	1 733 675,00	399 126,94	2 132 801,94
Reprises sur amortissements et provisions	1 400,00	0,00	1 400,00
Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total	468 425 342,05	613 761,70	469 039 103,75

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

2 567 908,15

Investissement

Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 386 093,10	267 200,00	14 653 293,10
Excédents de fonctionnement capitalisés	46 537 000,32		46 537 000,32
Subventions d'investissement	9 422 477,86	4 780,00	9 427 257,86
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	74 487 500,00	0,00	74 487 500,00
Compte de liaison: affectation	0,00 ⁽⁸⁾		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		24 575,83	24 575,83
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	6 097,79	982 320,59	988 418,38
Immobilisations reçues en affectation	0,00 ⁽⁹⁾	0,00	0,00
Immobilisations en cours	81 233,20	1 324 965,35	1 406 198,55
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	230 875,00	0,00	230 875,00
Amortissements des immobilisations		14 884 365,71	14 884 365,71
Provisions pour dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (7)	114 219,33	0,00	114 219,33
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 333 287,33	2 333 287,33
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	145 034 621,60	19 821 494,81	164 856 116,41

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

0,00

Bilan du compte de gestion

BILAN SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE GESTION 2022

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur
(en milliers euros)

	2022	2021
ACTIF (1)		
Immobilisations incorporelles (nettes)	103 905,96	99 468,43
Terrains	98 963,12	98 807,80
Constructions	1 066 996,31	1 041 473,72
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	265,39	265,39
Installations techniques, agencements et matériels	5 035,44	3 270,81
Immobilisations corporelles en cours	223 433,82	155 649,49
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	8 978,45	8 667,24
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	59 789,93	60 151,55
Autres immobilisations corporelles	41 521,38	41 033,06
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 504 983,84	1 409 319,06
Immobilisations financières (nettes)	24 623,97	24 839,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 633 513,77	1 533 626,56
Stocks	-	-
Créances	18 017,14	16 526,51
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie	61 930,43	24 739,30
Charges constatées d'avance	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	79 947,57	41 265,81
Comptes de régularisations	4 920,94	7 254,23
TOTAL ACTIF	1 718 382,28	1 582 146,60

(1) Déduction faite des amortissements et provisions pour dépréciations

	2022	2021
PASSIF		
Apports et subventions d'investissement	593 913,29	569 862,10
Neutralisations et régularisations	-511 271,29	-510 462,18
Réserves	1 255 038,53	1 208 501,53
Report à nouveau	2 567,91	13 275,79
Résultat de l'exercice	36 052,59	35 829,11
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	1 376 301,03	1 317 006,35
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	133,60	35,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	289 969,63	242 237,17
Dettes financières et autres emprunts	858,21	185,04
Total dettes financières	290 827,84	242 422,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 679,94	8 716,67
Autres dettes non financières	37 514,67	11 674,30
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes non financières	46 194,61	20 390,97
TOTAL DETTES	337 022,45	262 813,19
Comptes de régularisations	4 925,20	2 292,06
TOTAL PASSIF	1 718 382,28	1 582 146,60

Le budget du CCAS

Dans le cadre de sa politique sociale et de solidarité, la Ville de Nantes contribue au financement des actions du CCAS. La subvention de fonctionnement versée par la Ville au CCAS s'élève à 29,9 M€ en 2022, en progression de 3,9 M€ par rapport à 2021 (+15%).

BILAN SYNTHÉTIQUE ET COMPTE DE RÉSULTAT DU CCAS 2022

au 31 décembre 2022

BILAN SIMPLIFIÉ (en milliers d'euros)		COMPTE DE RÉSULTAT	
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	741	Dotations	160
Immobilisations corporelles	23 490	Réserves	5 413
Immobilisations financières	5	Report à nouveau	8 522
Total actif immobilisé (I)	24 236	Résultat de l'exercice	-6 498
		Subventions transférables	0
		Différences sur réalisations d'immobilisations	348
Redevables et comptes rattachés	0	Total fonds internes	7 946
Créances	7 548	Fonds globalisés	3 486
Valeurs mobilières de placement	0	Subventions non transférables	9 280
Disponibilités	1 072	Droits de l'affectant	6 570
Total actif circulant (II)	8 620	Total fonds propres (I)	27 282
Comptes de régularisation (III)	0	Provisions pour risques et charges (II)	382
		Emprunts et dettes	19
		Fournisseurs et comptes rattachés	1 109
		Autres dettes à court terme	3 245
		Total dettes (III)	4 372
		Comptes de régularisation (IV)	820
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	32 856	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	32 856
		Total des produits d'exploitation (I)	34 841
		dont participations	33 130
		Total des charges d'exploitation (II)	33 808
		dont charges de personnel	18 292
		dont dotations aux amortissements et provisions	515
		RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)	1 033
		Total des produits financiers (III)	1
		Total des charges financières (IV)	0
		RÉSULTAT COURANT FINANCIER (III - IV)	1
		Total des produits exceptionnels (V)	67
		dont opérations de gestion	60
		dont sur opérations en capital	7
		Total des charges exceptionnelles (VI)	7 599
		dont opérations de gestion	7 593
		dont sur opérations en capital	6
		RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-7 532
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	34 909
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	41 407
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-6 498



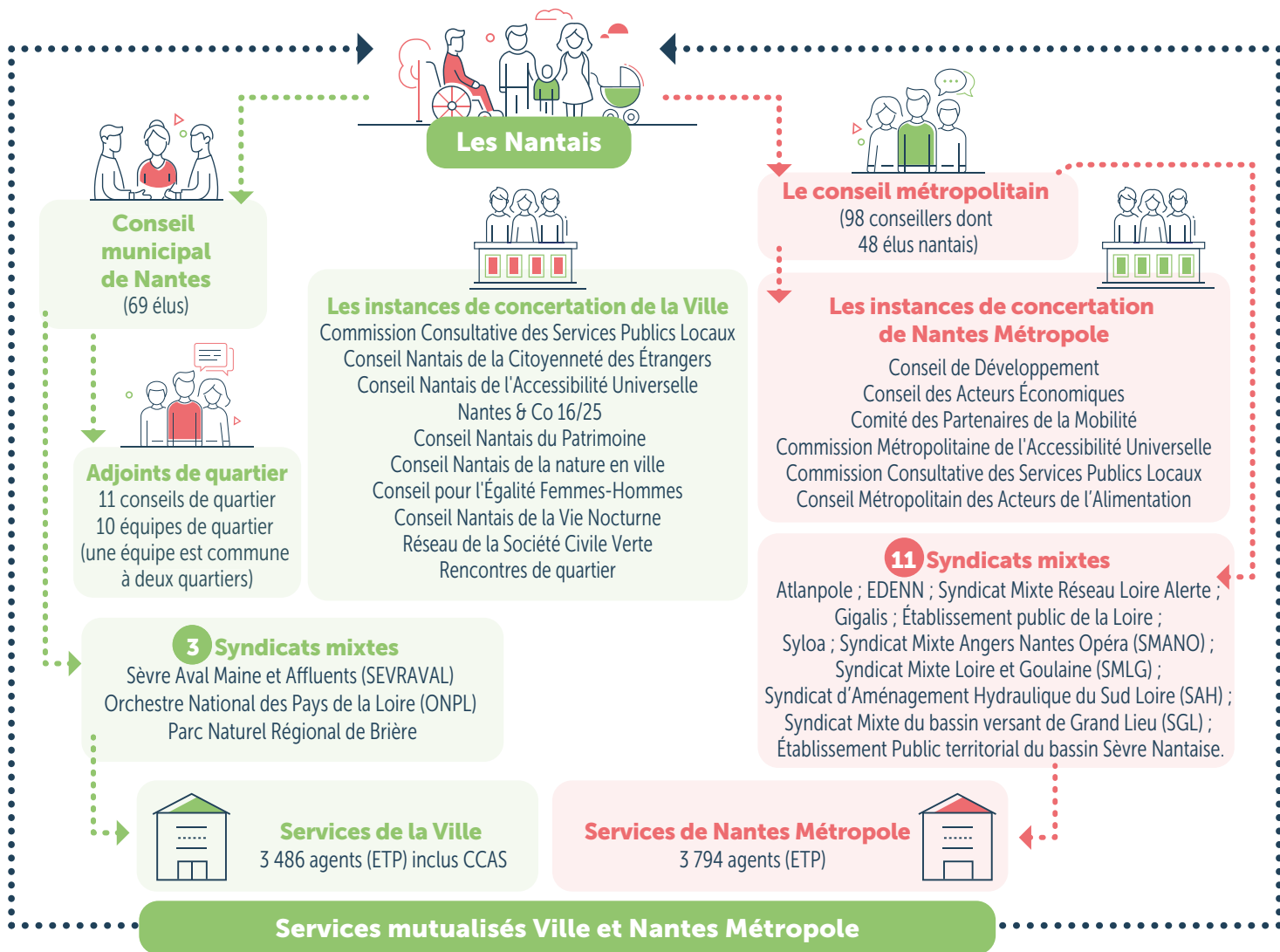
»AZTEK«

VELEK



L'intercommunalité au service des Nantais

Les services de la Ville et de Nantes Métropole agissent avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



Organismes partenaires de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs Sociaux)

Aménagement et urbanisme

- Nantes Métropole Aménagement (NMA)
- Société d'équipement de la Loire-Atlantique (SELA)
- SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
- Loire Océan Développement (LOD)
- Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
- Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)
- Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
- SP Régionale Pays de la Loire

Logement

- Nantes Métropole Habitat
- Harmonie Habitat
- SAMO
- Atlantique Habitations
- La Nantaise d'Habitations
- Organisme de Foncier Solidaire
- La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
- La CIF Coopérative - SCIC HLM

Transition énergétique

- MIN à Watt (SAS)
- MIN'Ergie (SAS)

Services à la population et développement économique

- Crédit Municipal
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes (ORPAN)
- Nantes métropole Gestion Equipement (NGE)
- Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
- Le Voyage à Nantes (LVAN)
- SPL La Cité des Congrès de Nantes
- Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
- Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
- Nantes Saint-Nazaire Développement
- SAEM La Folle Journée
- EBANSN

À ce schéma s'ajoutent :

- Les associations subventionnées (Ville : 1 222 ; N.M.* : 337)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Ville : 31 ; N.M.* : 53)
- Les délégataires de service public (Ville : 3 ; N.M.* : 21 pour 29 contrats).
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Ville : 1 ; N.M.* : 1)

*N.M. : Nantes Métropole

LES ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ACTION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)

Capital détenu : Ville (6,00 %) soit 106 920 €, Nantes Métropole (73,52 %) soit 1 310 034 €

Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu : Ville (1,77 %) soit 236 629 €, Nantes Métropole (4,55 %) soit 616 404 €

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu : Ville (18 %) soit 180 000 €, Nantes Métropole (57 %) soit 570 000 €

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'Île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (51,74 %), soit 737 001 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire Océan Métropole Aménagement - LOMA (SPLA)

Capital détenu : Nantes Métropole (64 %), soit 144 000 €

Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement - LAD (SPL)

Capital détenu : Nantes Métropole (1,28 %), soit 33 400 €

Objet social : agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu : Nantes Métropole (0,53 %) soit 8 000 €

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : ECOPOLE, EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

LOGEMENT

Nantes Métropole Habitat (Etablissement public OPHLM)

Objet social : gestion d'habitations individuelles ou collectives à vocation sociale.

Association insertion solidarité logement - AISL (Association)

Objet social : gestion des logements destinés aux ménages en difficulté avec un suivi social adapté.

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 53 organismes dont 35 dans le secteur du logement social. Principal partenaire : Nantes Métropole Habitat (OPHLM). Participation au capital social de 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

Capital détenu par Nantes Métropole : 13,89 % soit 100 000 €

Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

SERVICES A LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nantes Métropole Gestion Équipements - NGE (SAEM)

Capital détenu : Ville (38,03 %) soit 1 189 656 €, Nantes Métropole (38,03 %) soit 1 189 656 €

Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.



SPL : Société Publique Locale

SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS : Société par Actions Simplifiée

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif



Nantes métropole Gestion Services – NMGS (SPL)

Capital détenu :

Ville : 50 % soit 18 500€,

Nantes Métropole : 50 % soit 18 500€

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Crédit municipal de Nantes (Établissement public)

Objet social : prêt sur gage et activité bancaire dans le secteur social.

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS (Établissement public)

Objet social : mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Ville.

Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes - ORPAN (Association)

Objet social : mise en œuvre d'actions d'animation en direction des plus âgés.

ACCOORD (Association)

Objet social : développer l'action éducative, sociale et culturelle pendant le temps libre, sur le territoire de la Ville de Nantes.

Léo Lagrange Ouest (Association)

Objet social : association de jeunesse et d'éducation populaire.

Le Voyage à Nantes - LVAN (SPL)

Capital détenu : Ville (17 %) soit 170 000 €, Nantes Métropole (68 %) soit 680 000 €

Objet social : affirmer la destination "Nantes" sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'office du tourisme et de développement touristique local.

La Folle Journée (SAEM)

Capital détenu : Ville (61 %) soit 183 000 €

Objet social : production de la manifestation culturelle « la Folle Journée » et mise en œuvre du concept associé.

Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (65 %) soit 390 000 €

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu : Ville (10 %) soit 381 000 €, Nantes Métropole (79 %) soit 3 009 900 €

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole- SEMMINN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (56 %) soit 89 600 €

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement - NSD (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes :

ATDEC, Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

TRANSITION ÉNERGETIQUE

SAS MIN à Watt

Capital détenu : Nantes Métropole (5 %) soit 1 830 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

SAS MIN'Ergie

Capital détenu : Nantes Métropole (5 %) soit 500 €

Objet social : exploitation, gestion technique, administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole.



COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Crédit Municipal					
Comptes annuels au 31 décembre 2022					
Bilan simplifié			Compte de Résultat		
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	236 120	Capital social et prime d'émission	26 352 866	Produit net bancaire	1 993 123
Immobilisations corporelles	2 368 431	Réserves	2 825 487		
Immobilisations financières	205 937	Report à nouveau	-2 088 607	Total des charges d'exploitation	1 950 951
Total Actif immobilisé (I)	2 810 488	Résultat de l'exercice	-12 960	dont charges générales d'exploitation	1 754 843
Créances clients	15 962 431	Autres subventions d'investissement	189 164	dont dotations aux amortissements et provisions	196 108
Créances sur les états de crédit	4 019 485	Fonds Bancaires pour Risques Généraux	74 387	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	42 172
Autres créances	15 534	Capitaux propres (I)	27 340 336	Coût du risque	-71 009
Total Actif Circulant (II)	19 997 450	Autres fonds propres (II)		RESULTAT D'EXPLOITATION	-28 837
Obligations et autres titres à revenus fixes	14 080 167	Provisions pour risques et charges (III)	110 502	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0
Disponibilités	444 796	Emprunts et dettes	9 249 504	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-28 837
Total Trésorerie (III)	14 524 963	Opérations avec la clientèle	232 656	RESULTAT EXCEPTIONNEL	15 876
Comptes de régularisation (IV)	661 112	Versements restant sur titres	545 000	Participation des salariés aux résultats	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	37 994 013	Autres dettes	110 656	Impôts sur les bénéfices	0
		Total Dettes (IV)	10 137 816	BENEFICE OU PERTE	-12 960
		Comptes de régularisation (V)	405 359		
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	37 994 013		

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole					
Comptes annuels au 31 décembre 2022					
Bilan simplifié			Compte de Résultat		
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	44 660	Capital social	3 810 000	Total des produits d'exploitation	17 271 632
Immobilisations corporelles	4 289 215	Réserves	17 521		
Immobilisations financières	6 550	Report à nouveau	-20 497	Total des charges d'exploitation	17 182 179
Total Actif immobilisé (I)	4 340 425	Résultat de l'exercice	349	dont charges de personnel	7 155 298
Stocks et en-cours	564 741	Autres subventions d'investissement	704 622	RESULTAT D'EXPLOITATION	89 453
Créances d'exploitation	2 075 438	Capitaux propres (I)	4 511 995	Total des produits financiers	26 625
Autres créances	615 772	Autres fonds propres (II)	38 926	Total des charges financières	4 003
Total Actif Circulant (II)	3 255 951	Provisions pour risques et charges (III)	212 613	RESULTAT FINANCIER	22 622
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	Emprunts et dettes	1 972 221	Total des produits exceptionnels	132 736
Disponibilités	4 174 937	Fournisseurs et comptes rattachés	2 047 383	Total des charges exceptionnelles	244 579
Total Trésorerie (III)	5 174 937	Dettes fiscales et sociales	1 424 987	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-111 843
Comptes de régularisation (IV)	285 449	Autres dettes	49 346	Participation des salariés aux résultats	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	13 056 763	Avances et acomptes reçus	0	Impôts sur les bénéfices	-118
		Total Dettes (IV)	5 493 938	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
		Comptes de régularisation (V)	2 799 291	BENEFICE OU PERTE	349
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 056 763		

SAEM Folle Journée

Comptes annuels au 30 juin 2022

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	300 000	Total des produits d'exploitation	55 611
Immobilisations corporelles		Réserves	44 651		
Immobilisations financières		Report à nouveau	-742 913	Total des charges d'exploitation	256 229
		Résultat de l'exercice	-166 580	dont charges de personnel	68 497
Total Actif immobilisé (I)	0	Autres subventions d'investissement		RESULTAT D'EXPLOITATION	-200 618
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	-564 843		
Créances d'exploitation	6 209			Total des produits financiers	
Autres créances	33 780	Autres fonds propres (II)		Total des charges financières	301
Total Actif Circulant (II)	39 989	Provisions pour risques et charges (III)	0	RESULTAT FINANCIER	-301
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	750 000		
Disponibilités	182 565	Fournisseurs et comptes rattachés	31 922	Total des produits exceptionnels	54 362
		Dettes fiscales et sociales	6 769	Total des charges exceptionnelles	20 022
Total Trésorerie (III)	182 565	Autres dettes		RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 340
		Avances et acomptes reçus			
Comptes de régularisation (IV)	1 294	Total Dettes (IV)	788 691	Participation des salariés aux résultats	0
		Comptes de régularisation (V)	0	Impôts sur les bénéfices	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	223 848	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	223 848	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
				BENEFICE OU PERTE	-166 580

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	160 068	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	34 880 829
Immobilisations corporelles	9 988 481	Réserves	100 000	dont subvention d'exploitation	20 170 629
Immobilisations financières	175 163	Report à nouveau	16 005	Total des charges d'exploitation	35 034 536
		Résultat de l'exercice	-1 683	dont charges de personnel	14 038 512
Total Actif immobilisé (I)	10 323 712	Autres subventions d'investissement	5 473 772	RESULTAT D'EXPLOITATION	-153 707
Stocks et en-cours	959 443	Capitaux propres (I)	6 588 094		
Créances d'exploitation	702 155			Total des produits financiers	426
Autres créances	1 765 370	Autres fonds propres (II)	2 892 005	Total des charges financières	8 001
Total Actif Circulant (II)	3 426 968	Provisions pour risques et charges(III)	4 462 726	RESULTAT FINANCIER	-7 575
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	390 217		
Disponibilités	7 065 798	Fournisseurs et comptes rattachés	3 471 546	Total des produits exceptionnels	162 737
		Dettes fiscales et sociales	1 369 594	Total des charges exceptionnelles	3 138
Total Trésorerie (III)	7 065 798	Autres dettes	350 001	RESULTAT EXCEPTIONNEL	159 599
		Total Dettes (IV)	5 581 358		
Comptes de régularisation (IV)	490 107	Comptes de régularisation (V)	1 782 403	Bénéfice transféré	0
				Participation des salariés aux résultats	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	21 306 585	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 306 585	Impôts sur les bénéfices	0
				BENEFICE OU PERTE	-1 683

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoire avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	389 550	Capital social	3 128 112	Total des produits d'exploitation	10 654 655
Immobilisations corporelles	38 813 370	Réserves	290 521		
Immobilisations financières	11 963	Report à nouveau	-96 069	Total des charges d'exploitation	10 396 801
		Résultat de l'exercice	-68 782	dont charges de personnel	2 628 950
Total Actif immobilisé (I)	39 214 883	Subventions d'investissement	9 416 038	RESULTAT D'EXPLOITATION	257 854
Stocks et en-cours	45 637	Provisions réglementées	0		
Créances d'exploitation	307 045	Capitaux propres (I)	12 669 821	Total des produits financiers	69
Autres créances	1 228 681	Autres fonds propres (II)	0	Total des charges financières	322 138
Total Actif Circulant (II)	1 581 363	Provisions pour risques et charges (III)	15 287 995	RESULTAT FINANCIER	-322 070
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes (long et court terme)	13 158 535		
Disponibilités	3 664 829	Fournisseurs et comptes rattachés	1 538 173	Total des produits exceptionnels	68 168
		Dettes fiscales et sociales	729 657	Total des charges exceptionnelles	72 735
Total Trésorerie (III)	3 664 829	Autres dettes	952 265	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 566
		Total Dettes (IV)	16 378 630		
Comptes de régularisation (IV)	28 396	Comptes de régularisation (V)	153 025	Bénéfice transféré	0
				Perte transférée	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	44 489 471	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	44 489 471	Impôts sur les bénéfices	0
				BENEFICE OU PERTE	-68 782

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoire avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	4 237	Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 497 223	Réserves	4 598
Immobilisations financières	864	Report à nouveau	77 418
Total Actif immobilisé (I)	1 502 324	Résultat de l'exercice	196 200
Stocks et en-cours	9 267	Subventions d'investissement	26 111
Créances d'exploitation	1 785 253	Provisions réglementées	0
Autres créances	1 427 726	Capitaux propres (I)	341 327
Total Actif Circulant (II)	3 222 246	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement		Provisions pour risques et charges (III)	495 852
Disponibilités	2 907 062	Emprunts et dettes (long et court terme)	10 699
Total Trésorerie (III)	2 907 062	Fournisseurs et comptes rattachés	1 746 347
		Dettes fiscales et sociales	713 804
		Autres dettes	3 552 479
		Total Dettes (IV)	6 023 329
Comptes de régularisation (IV)	57 767	Comptes de régularisation (V)	828 891
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 689 398	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 689 398

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	13 571 557
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	13 298 022 976 685
RESULTAT D'EXPLOITATION	273 535
Total des produits financiers	13
Total des charges financières	19 369
RESULTAT FINANCIER	-19 356
Total des produits exceptionnels	349 603
Total des charges exceptionnelles	313 168
RESULTAT EXCEPTIONNEL	36 435
Participations des salariés	22 509
Impôts sur les bénéfices	71 904
BENEFICE OU PERTE	196 200

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoire avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	30 210 271	Réserves	1 631 330
Immobilisations financières	4 246	Report à nouveau	0
Total Actif immobilisé (I)	30 214 517	Résultat de l'exercice	142 341
Stocks et en-cours	50 249 749	Autres subventions d'investissement	1 445 856
Créances d'exploitation	25 898 310	Capitaux propres (I)	5 001 527
Autres créances	1 999 367	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	78 147 426	Provisions pour risques et charges (III)	42 477 931
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	74 203 444
Disponibilités	43 691 192	Fournisseurs et comptes rattachés	4 717 187
Total Trésorerie (III)	43 691 207	Dettes fiscales et sociales	6 030 582
		Autres dettes	62 282
		Total Dettes (IV)	85 013 496
Comptes de régularisation (IV)	2 846 680	Comptes de régularisation (V)	22 406 878
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	154 899 831	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	154 899 831

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	96 614 935
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	96 459 495 3 273 866
RESULTAT D'EXPLOITATION	155 440
Total des produits financiers	1 158
Total des charges financières	107 422
RESULTAT FINANCIER	-106 264
Total des produits exceptionnels	151 622
Total des charges exceptionnelles	7 924
RESULTAT EXCEPTIONNEL	143 697
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	50 532
BENEFICE OU PERTE	142 341

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	20 362	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	15 066 992
Immobilisations corporelles	457 882	Réserves	85 890	Total des charges d'exploitation	15 067 641
Immobilisations financières	112 259	Report à nouveau	1 215 013	dont charges de personnel	3 736 782
Total Actif immobilisé (I)	590 503	Résultat de l'exercice	4 954	RESULTAT D'EXPLOITATION	-649
Stocks et en-cours	3 892 109	Subventions d'investissement	525 872	Total des produits financiers	2 475
Créances d'exploitation	4 490 530	Provisions réglementées		Total des charges financières	
Autres créances	1 293 375	Capitaux propres (I)	2 831 729	RESULTAT FINANCIER	2 475
Total Actif Circulant (II)	9 676 014	Autres fonds propres (II)	0	Total des produits exceptionnels	3 128
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)		Total des charges exceptionnelles	
Disponibilités	12 231 735	Emprunts et dettes	15 388 625	RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 128
Total Trésorerie (III)	12 231 735	Fournisseurs et comptes rattachés	1 567 986	Participation des salariés aux résultats	0
Comptes de régularisation (IV)	143 361	Dettes fiscales et sociales	1 771 820	Impôts sur les bénéfices	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	22 641 614	Autres dettes	618 539	BENEFICE OU PERTE	4 954
		Total Dettes (IV)	19 346 971		
		Comptes de régularisation (V)	462 913		
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	22 641 614		

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoire avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	295	Capital social et prime d'émission	14 463 559	Total des produits d'exploitation	32 595 665
Immobilisations corporelles	10 828 463	Réserves	1 752 628	Total des charges d'exploitation	32 836 639
Immobilisations financières	7 222 738	Report à nouveau	0	dont charges de personnel	144 857
Total Actif immobilisé.....(I)	18 051 496	Résultat de l'exercice	53 874	RESULTAT D'EXPLOITATION	-240 974
Stocks et en-cours	67 629 396	Autres subventions d'investissement	129 214	Total des produits financiers	686 755
Créances d'exploitation	6 167 480	Capitaux propres.....(I)	16 399 275	Total des charges financières	411 977
Autres créances	6 768 552	Autres fonds propres.....(II)	0	RESULTAT FINANCIER	274 778
Total Actif Circulant.....(II)	80 565 427	Provisions pour risques et charges.(III)	6 732 668	Total des produits exceptionnels	237 313
Valeurs mobilières de placement	1 162 443	Emprunts et dettes	61 031 120	Total des charges exceptionnelles	217 244
Disponibilités	5 589 030	Fournisseurs et comptes rattachés	7 665 299	RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 069
Total Trésorerie.....(III)	6 751 473	Dettes fiscales et sociales	824 709	Participation des salariés aux résultats	0
Comptes de régularisation.....(IV)	4 748 938	Autres dettes	2 922 142	Impôts sur les bénéfices	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	110 117 335	Total Dettes.....(IV)	72 443 269	BENEFICE OU PERTE	53 874
		Comptes de régularisation.....(V)	14 542 122		
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	110 117 335		

Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes